

*Hubert Auschitzky*

de la Société des Gens de Lettres

**DE DANIEL  
A  
MARTIN**

**TOME X**



## *Les enfants de Louis Auschitzky*

Tome X	De Daniel à Martin.
Tome XI	Daniel Auschitzky. Pseudonyme, Guy de Pierrefeux.
Tome XII	Maurice Auschitzky, Un prince.

–

*Un tel ouvrage comporte une multitude de détails ; aussi, malgré tout le soin apporté à la réalisation et la mise à jour, des inexactitudes ou des omissions peuvent parfois apparaître. Que nos lecteurs veuillent bien nous en excuser et nous les signaler. Leurs remarques seront les bienvenues et nous les en remercions à l'avance.*

***Ces notes n'ont pas été rédigées pour être publiées. Il n'en sera donc fait qu'une lecture familiale.***

*Toutefois, elles ont été déposées :*

- A la Bibliothèque Généalogique (cote 4° B 265/R).
  - A la Bibliothèque municipale de Bordeaux (cote TR.AUS-X).
  - Aux Archives Départementales de la Gironde (cote SU 69/9).
- Les chapitres consacrés à Abel Auschitzky font l'objet d'un dépôt à part (cotes 4° B 265/P et SU 69/37).*



*Daniel Auschitzky*



**1**

**DANIEL AUSCHITZKY**



**Fait l'objet du tome XI :**  
**Daniel Auschitzky. Pseudonyme Guy de Pierrefeux,**



*Maurice J. Auschitzky*



**2**

**MAURICE AUSCHITZKY**

**Fait l'objet des tomes XII et XIII  
« Maurice Auschitzky. Un Prince. »  
& « La famille de Léontine Flinoy »**



*L'enfant non prénommée*



### 3

#### L' ENFANT NON PRÉNOMMÉE

**L**e 18 novembre 1867, Marthe Sabatier a accouché d'un enfant de sexe féminin, née sans vie ③<sup>1</sup> qui n'a pas été prénommée.

L'enfant a été inhumé le 19 novembre 1867 dans le caveau Piquet au cimetière de la Chartreuse ③<sup>2</sup>.



*Recueil des actes*



1029.  
 Auschitzky (S.S.)  
 X

L'an mil huit cent soixante-sept, le *Dix-neuf* *Mars* à *quatre heures* *Après-midi* devant nous *Comité Marie Le Kour* Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ont comparu: *Charles Herman Duchon* *Louis*, *age* de *vingt ans*, *coiffeur* *maritime*, *me Daviau*, *n° 4* et *Michel Courtès* *age* de *quarante-trois ans*, *commissaire* *negociant*, *Rue Bruguier*, *50* lesquels nous ont déclaré que *Marie Martha Babatkin*, *épouse* de *Louis Auschitzky*, *avée*, *est accouchée* *hier soir*, *à cinq heures*, *Rue Daviau*, *n° 4*, *d'un enfant* *du sexe féminin* *qui nous a été présenté* *ainsi*.

Lecture faite du présent. Les témoins ont signé avec nous.

*Remdubandou*  
*A Courtès*

L'Adjoint du Maire,  
*Mace*

L'enfant née sans vie

*l'enfant née sans vie*

L'an mil huit cent soixante-sept, le dix neuf novembre à quatre heures de relevée devant nous Corneil Marie Le Rouzic, Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'État Civil, ont comparu : Charles Herman Duchon Doris, âgé de trente ans, courtier maritime, rue Daviau (c'est d'Aviau), 4 - et Michel Courtet, âgé de quarante trois ans, commis négociant, rue Vergniaud, 50,

Lesquels nous ont déclaré que Marie Marthe Sabatier, épouse de Louis Auschitzky, avoué, est accouchée hier soir, à cinq heures, rue Daviau, 4, d'un enfant du sexe féminin qui nous a été présenté sans vie.

Lecture faite du présent, les témoins ont signé avec nous.

*Suivent les signatures.*





*Paul 2 Auschitzky*



## 4

## PAUL II AUSCHITZKY

**P**aul II est un être falot, décevant, peu intéressant. C'est le « canard boiteux » de notre famille.

Il est né le 9 août 1869 à Talence, en Gironde, au domaine de Camoin ④<sup>1</sup>.

*Son lieu de naissance nous pose déjà un problème : A qui appartenait cette propriété : A ses parents ? à ses grands parents ? Nous nous posons la question car, un peu plus tard, son neveu Paul Bonifas fera ses études au lycée de Talence sans que nous en comprenions la raison. Nous avons donc engagé des recherches auprès du cadastre mais nous n'en connaissons pas encore le résultat.*

Il avait trois ans lorsque son père vend l'office. Suit alors une enfance ballottée, partagée entre ses propres parents et ses grands parents Sabatier qui résidaient à Bordeaux, rue d'Aviau.

La tradition familiale voulait qu'il ait fait ses études chez les jésuites de Tivoli, mais ces derniers ne trouvent pas trace de son passage au collège.

Nous avons d'autres "trous" dans son existence.

- Nous savons qu'il s'est marié à Bruxelles, le 1er octobre 1901, avec Camille Bertrand, une belge d'excellente famille ④<sup>2</sup>. Hélas ! cette union tournera court.

- Le mariage est dissout par jugement de divorce rendu le 13 septembre 1921 ④<sup>3</sup>.

- ... quarante huit heures plus tard, il se remarie avec Marguerite-Louise Jayez ④<sup>4</sup>, tandis que le contrat était passé devant Me Victor Moyene, notaire à Paris, la veille du divorce.

Ce remariage précipité est surprenant aussi nous avons cherché à en connaître les raisons, à savoir si Marguerite-Louise Jayez était enceinte, *ce sont des choses qui arrivent*, et nous nous sommes adressés au Bureau des Mairies de Paris (Direction de l'Administration Générale, 2 et 4 rue Lobau) chargé de localiser l'arrondissement d'une éventuelle naissance. Sa réponse a été négative : aucun Auschitzky est né à Paris dans la période susceptible de nous intéresser.

Nous n'avons pas demandé le contrat du deuxième mariage. On peut se le procurer chez Me Marc Allez, successeur de Me Moyene.

- Cette nouvelle union ne sera pas plus solide que la première. Le mariage est dissout par jugement de divorce rendu le 22 novembre 1923 ④<sup>5</sup>.

Sa seconde épouse - qui a conservé le nom de son ex-mari - vivra longtemps après. C'est ainsi qu'il y avait encore une Mme Auschitzky, en 1987, en Val-de-Marne. Un scoop. Aucun de nous n'avait entendu parler d'elle jusqu'au jour où nous avons fait sa connaissance par l'intermédiaire des greffes du tribunal.

Tante Simone de Peyrelongue nous dit qu'il a été banquier. Cette profession figure également sur l'acte de mariage du 15 septembre 1921, pourtant les Archives Nationales ne le retrouve pas dans leur cotes, à cette profession, ④<sup>6</sup>.

Paul II Auschitzky, solitaire et abandonné de tous les siens, sauf peut-être de sa sœur Angèle Boué qui le voyait de temps à autres - rarement - a passé les derniers moments de sa triste vie dans les environs de Bordeaux.

Il s'est éteint, le 1er novembre 1941, à Saint-Joseph-des-Roches, dans une maison de retraite située à La Tresne, en Gironde ④<sup>7</sup>. Il a été inhumé au cimetière de la Chartreuse, dans le caveau de la famille Piquet ④<sup>9</sup>.



*Recueil des actes*



du 10 août 1869

N° 45.

du dix août mil-huit-cent-soixante-neuf, à trois heures & demie du soir.

Acte de naissance de Paul-Marie-Louis-

Paul-Marie-Louis-Auschitzky

marcel Auschitzky, né à Tatenoe sur le domaine de Camin, hier neuf août deux ans, à sept heures du matin, fils de Louis Auguste frère Charles Auschitzky

Précédé en date du 1<sup>er</sup> juil 1861, inscrit le même jour à la mairie de Busselberg (Belgique)

âgé de trente six ans, avoué, & de Marie Marthe Angèle Sabatier âgée de vingt trois ans, sans profession mariés & demeurant ensemble à Breda aux (Gronde) Cour de Courmy N° 13.

Auschitzky Paul Marie Louis Marcel assisté par son père Louis Marie Auguste et sa mère Marie Laure Camille

L'Enfant a été reconnu être un sexe masculin. Premier témoin. Jacques Gallotrain, âgé de trente neuf ans, étudiant en droit, demeurant à Bordeaux rue Belleville N° 119.

Assisté par son père Louis Marie Auguste et sa mère Marie Laure Camille

deuxième témoin. Jean Delport, âgé de vingt sept ans, cocher, demeurant à Tatenoe sur le domaine de Camin.

Acte de naissance de Paul II Auschitzky, né le 10 août 1869, inscrit le même jour à la mairie de Busselberg (Belgique). Le maire de la commune de Tatenoe, faisant ses fonctions d'officier de l'Etat Civil.

Sur la présentation & réquisition à nous faite par le père de l'enfant & ont signé après lecture.

Constaté suivant l'acte par nous Antoine Danquilhon, maire de la Commune de Tatenoe, faisant ses fonctions d'officier de l'Etat Civil.

Gallotrain

Delport Jean

Le maire. Danquilhon

acte de naissance de Paul II Auschitzky

***acte de naissance de Paul II Auschitzky***

Du dix août mil-huit-cent-soixante-neuf, à trois heures et demie du soir.

Acte de naissance de Paul-Marie-Louis-Marcel Auschitzky, né à Talence sur le domaine de Camin, hier neuf août courant, à sept heures du matin, fils de Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, âgé de trente six ans, avoué, et de Marie Marthe Angèle Sabatier, âgée de vingt trois ans, sans profession, mariés et demeurant ensemble à Bordeaux (Gironde) cours de Tourny n°13.

L'enfant a été reconnu être de sexe masculin.

Premier témoin. Jacques Gallopin, âgé de trente neuf ans, étudiant en droit, demeurant à Bordeaux rue Belleville n°119.

Deuxième témoin. Jean Delpoux, âgé de vingt sept ans, cocher, demeurant à Talence sur la propriété Camin.

Sur la présentation et réquisition à nous faite par le père de l'enfant et ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Antoine Danguilhem, maire de la commune de Talence, faisant les fonctions d'officier de l'État civil.

*Suivent les signatures.*

4<sup>2</sup>

Belgique 1901/1414

Acte Déposé



Coton n° 90



VILLE DE BRUXELLES. ETAT CIVIL.

Mariages d'Etrangers.

(Édité sur papier libre en exécution de la déclaration échangée entre le Gouvernement belge et le Gouvernement Français. Mémorial administratif, n° 144, année 1876.)

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ACTES DE MARIAGE DE 1901

N° 1768 - le premier octobre mil neuf cent un, à dix heures du matin, devant Nous, Arthur Charles De Potter, Officier de l'Etat civil de la ville de Bruxelles, ont comparu en la Maison communale, en séance publique: Paul Marie Louis Marcel Auschitzky, sans profession, né le neuf août mil huit cent soixante-neuf, à Balence (Gironde-France), domicilié à Bordeaux (Gironde) mais résidant à Bruxelles, rue Philippe le Bon, N° 26; fils majeur de Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, sans profession, domicilié à Bordeaux, mais résidant à Bruxelles, dont le conseil a été demandé au moyen d'un acte solennel, dont une expédition est déposée et de feu Marie Marthe Angèle Sabatier, d'une part; Et Pauline Marie Louise Camille Bertrand, sans profession, née à Bruxelles le dix-neuf juin mil huit cent septante-huit, et domiciliée, rue Philippe le Bon, N° 19; fille majeure de André Edmond Paul Bertrand, Fonctionnaire de l'Etat, domicilié à Bruxelles, et présent et consentant au mariage, et de feu Victorienne Emma Lucy Hadave, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont la publication a été faite en cette ville, à dix heures du matin, le vingt-cinq août dernier, et à Bordeaux, les premiers et huit septembre écoulés.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture aux parties des pièces relatives à leur état et aux formalités du mariage, comme aussi du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé: DU MARIAGE, avons demandé au futur et à la future s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme: chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, prononçons, au Nom de la Loi, qu'ils sont unis par le Mariage.

Les époux déclarent avoir arrêté leurs conventions matrimoniales. Suivant acte reçu par le notaire Lepage, résidant à Saint-Gilles, le vingt-huit septembre écoulé, en présence de Léopold Lipman, industriel, âgé

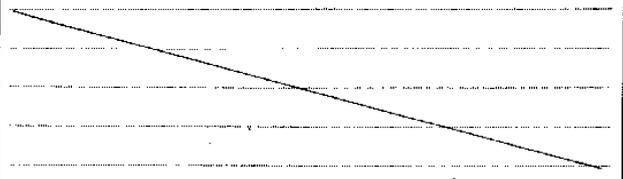
N° 1414 - Bruxelles - Typ. et lith. G. Guyot. Bureau D, n° 33 - 1901.

acte de mariage avec Camille Bertrand

Luni et dernier fait



de soixante ans, domicilié à Bruxelles; Maurice Auschitzky, frère de l'épouse, Courtier, âgé de trente-trois ans, domicilié à Bordeaux; Georges Demarteau, oncle de l'épouse, Avocat général à la Cour d'appel, âgé de quarante-trois ans, domicilié à Liège, et René Bertrand, frère de l'épouse, Avocat, âgé de vingt-cinq ans, domicilié à Bruxelles.



Duquel acte il leur a été donné lecture. (Signé) Paul Auschitzky  
C. Bertrand. A. Bertrand. J. Lipman. M. Auschitzky  
G. Demarteau. R. Bertrand. A. De Potter



Pour copie conforme:  
BRUXELLES, le 22 Novembre 1901  
L'Officier de l'Etat civil.  
G. Vermeir

Vu par Nous, Gouverneur de la province de Brabant, pour légalisation de la signature  
de M. E. BRUYLANT, Officier de l'Etat civil de la ville de Bruxelles  
le 26 Janvier 1902

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
NANTES, LE 02 SEP. 1901  
L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL



VOUS LEGALISATION DE LA SIGNATURE  
M. VERGOTE  
APPROUVE PAR LE PRÉSENT ACTE  
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
LE CHIEF DE BUREAU DÉLÉGUÉ



Signature: ERIE AU  
Signature: [Handwritten]



Signature: [Handwritten]

VOUS LEGALISATION DE LA SIGNATURE  
DE M. [Handwritten]  
APPROUVE PAR LE PRÉSENT ACTE  
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
LE CHIEF DE BUREAU DÉLÉGUÉ

*acte de mariage avec Camille Bertrand*

Ville de Bruxelles  
Mariages d'Étrangers

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ACTES DE MARIAGE DE 1901

N° 1768. Le premier octobre mil neuf cent un, à onze heures du matin, devant Nous, Arthur Charles De Potter, Officier de l'État civil de la ville de Bruxelles, ont comparu en la Maison communale, en séance publique : Paul Marie Louis Marcel Auschitzky, sans profession, né le neuf août mil huit cent soixante-neuf, à Talence (Gironde-France), domicilié à Bordeaux (Gironde), mais résidant à Bruxelles, rue Philippe le Bon, n°28 ; fils majeur de Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, sans profession, domicilié à Bordeaux, mais résidant à Bruxelles, dont le conseil a été demandé au moyen d'un acte respectueux, dont une expédition est déposée et de feu Marie Marthe Angèle Sabatier, d'une part ;

Et Pauline Marie-Laure Camille Bertrand, sans profession, née à Bruxelles le dix-neuf juin mil huit cent septante huit, y domiciliée, rue Philippe le Bon, n°19 ; fille majeure de André Edmond Paul Bertrand, fonctionnaire de l'État, domicilié à Bruxelles, ci-présent et consentant au mariage, et de feu Victoire Emma Lucy Modave, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage entre eux, et dont la publication a été faite en cette ville, à dix heures du matin, le vingt cinq août dernier, et à Bordeaux, les premier et huit septembre écoulé.

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture aux parties des pièces relatives à leur état et aux formalités du mariage, comme aussi de chapitre VI du titre du Code civil, intitulé : DU MARIAGE, avons demandé au futur et à la future s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, prononçons au Nom de la Loi, qu'ils sont unis par le Mariage.

Les époux déclarent avoir arrêté leurs conventions matrimoniales suivant acte reçu par le notaire Lepage, résidant à Saint-Gilles, le vingt huit septembre écoulé. En présence de Léopold Lipman, industriel, âgé de soixante ans, domicilié à Bruxelles ; Maurice Auschitzky, frère de l'époux, courtier, âgé de trente six ans, domicilié à Bordeaux ; Georges Demarteau, oncle de l'épouse, avocat général à la Cour d'Appel, âgé de quarante six ans, domicilié à Liège, et René Bertrand, frère de l'épouse, avocat, âgé de vingt-cinq ans, domicilié à Bruxelles.

Duquel acte il leur a été donné lecture (signé) Paul Auschitzky.- C. Bertrand.- A. Bertrand.- L. Lipman.- M. Auschitzky.- G. Demarteau.- R. Bertrand.- C. De Potter.



Pour copie conforme  
 Paris, le **27 SEP. 1991**  
 Le Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général  
 Pour le Président  
 et par délégation  
 Le Directeur des Services d'Archives de Paris  
 Pour le Directeur des Services d'Archives de Paris,  
 Le Conservateur



div. no. 14, Paris  
 15

5628 m 1421. *Maurice Fernier*, pour *Camille Bertrand*,  
 desig. du 18 Mars 1921.

Divorce  
 24. 11

Defait contre *Auschitzky*  
 demeurant à Paris  
 64, rue d'Amsterdam

*Castro*  
*Le Clack*  
*...*

Le Tribunal, sur ses conclusions  
 et plaidoiries X... assisté de *Maurice Fernier*  
 avoué de la dame *Auschitzky*; le Ministère public  
 entendu, après en avoir délibéré conformément à la  
 loi, jugeant en matière ordinaire et en premier  
ressort: Donne défaut contre le sieur *Auschitzky*  
 faute par lui d'avoir comparu assigné, quoiqu'il ait  
 régulièrement assigné, et pour le profit; Et attendu  
 que suivant exploit en date du dix huit mars mil  
 neuf cent vingt et un la dame *Auschitzky* a formé  
 contre son mari une demande en divorce; Et attendu  
 qu'il est établi que le sieur *Auschitzky* a délaisé sa  
 femme sans aucun motif, qu'à une communication  
 du ministère de Picard, huissier à Paris, en date  
 page troisième;

Extrajud. Paris le  
**19 MAI 1921**  
 14  
 cent cinq  
 8  
 Rece  
 1921

*...* *...*

divorce d'avec Camille Bertrand

28 / 10 / 1921

sur six sept jours et mil neuf cent vingt. Le sieur Auschitzky a répondu: "que sa résolution étant bien arrêtée de quitter sa femme d'une façon définitive et de ne pas réintégrer le domicile conjugal; qu'il n'avait rien à reprocher à sa femme, mais n'avait plus pour elle aucune affection." Attendu que ces allégués injurieux pour la demanderesse et de nature à motiver de plano le divorce à son profit; Par ces motifs: Prononce de plano le divorce entre les époux Auschitzky, avec toutes les conséquences de droit, à la requête et au profit de la femme; Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de la mairie du dernier domicile commun de Paul Marie Louis Marcel Auschitzky et de Pauline Marie Laure Corinne Bertrand dans le mariage a été célébré à Bensilles le premier octobre mil neuf cent un et que mention sera faite en marge de leur acte de mariage conformément aux dispositions de l'article deux cent cinquante et un du Code Civil; Commet le Président de la Chambre des Notaires du Département de la Gironde, avec faculté de délégation, pour procéder à la liquidation des droits respectifs des parties; Nomme Monsieur Gangnier juge, pour faire son rapport sur l'homologation de la dite liquidation s'il y a lieu; Dit qu'en cas d'empêchement des juges et notaire commis il sera pourvu à leur remplacement par ordonnance de Monsieur le Président de cette nation rendue sur simple requête; Maintient jusqu'à l'issue de la liquidation la pension alimentaire allouée par l'ordonnance de non concubinage; Ordonne, de ce chef, l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant opposition ou appel et sans caution; Condamne le sieur Auschitzky aux dépens, dont distraction est faite au profit de Maurice Hamier, avoué, qui l'a requis avec offre de droit; Commet Ruy, huissier ordinaire et en tant que de besoin tout huissier pris au justes de pairs de son domicile ou de sa résidence pour signifier le présent jugement au défendeur défaillant. /

*Paul Auschitzky*

5628 - 1921  
*Assignation du 18 Mars 1921*

Maurice Vernier, pour dame Auschitzky, née Bertrand, domiciliée à Paris 4 rue Théodore de Banville.  
Défaut contre Auschitzky, demeurant à Paris, 64 rue d'Amsterdam.

Le Tribunal, ouï en ses conclusions et plaidoirie X..., avocat, assisté de Maurice Vernier, avoué de la dame Auschitzky ; le Ministère public entendu, après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en matière ordinaire et en premier ressort : donne défaut contre le sieur Auschitzky, faute par lui d'avoir constitué avoué, quoique régulièrement assigné, et pour le profit : Attendu que suivant exploit en date du dix-huit mars mil neuf cent vingt et un la dame Auschitzky a formé contre son mari une demande en divorce ; Attendu qu'il est établi que le sieur Auschitzky a délaissé sa femme sans aucun motif ; Qu'à une sommation du ministère de Nicaud, huissier à Paris, en date du dix-sept juillet mil neuf cent vingt, le sieur Auschitzky a répondu : « Que sa résolution était bien arrêtée de quitter sa femme d'une façon définitive et à ne pas réintégrer le domicile conjugal ; Qu'il n'avait rien à reprocher à sa femme mais n'avait plus pour elle aucune affection » ; Attendu que cet abandon injurieux pour la demanderesse est de nature à motiver de plus le divorce à son profit ; Par ces motifs : Prononce de [...] le divorce entre les époux Auschitzky, avec toutes les conséquences de Droit, à la requête et au profit de la femme ; Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de la mairie du dernier domicile commun de Paul Marie Louis Marcel Auschitzky et de Pauline Marie-Laure Camille Bertrand dont le mariage a été célébré à Bruxelles le premier octobre mil neuf cent un et que mention en sera faite en marge de leur acte de mariage conformément aux dispositions de l'article deux cent cinquante et un du Code Civil ; Commet le Président de la Chambre des Notaires du département de la Seine, avec facilité de délégation, pour procéder à la liquidation des droits respectifs des parties ; Nomme Monsieur Gauguier, juge, pour faire son rapport sur l'homologation de la dite liquidation s'il y a lieu ; Dit qu'en cas d'empêchement des juge et notaire commis, il sera pourvu à leur remplacement par ordonnance de Monsieur le Président de cette section rendue sur simple requête ; Maintient jusqu'à l'issue de la liquidation la pension alimentaire allouée par l'ordonnance de non-conciliation ; Ordonne, de ce chef, l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant opposition ou appel et sans caution ; Condamne le sieur Auschitzky aux dépens, dont distraction est faite au profit de Monsieur Vernier, avoué, qui l'a requise aux offres de droit ; Commet Rucy?, huissier audiencier, et en tant que de besoin tout huissier près la justice de paix de son domicile ou de sa résidence pour signifier le présent jugement au défendeur défaillant.

de quinze Septembre mil neuf cent vingt et un, aux  
 heures de nuit minutes, devant fils out compare  
 publiquement en sa maison commune: Paul Marie Louis  
 Medel Auschitzky, banquier, ne a Calcutta (Indes)  
 le neuf aout mil huit cent cinquante neuf, cinquante et un  
 ans domicile 64, rue d'Amsterdam, fils majeur de  
 Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, et de Marie Marie  
 Agathe Fabatier, épouse, décédée, divorcée de Pauline Marie  
 Adèle Camille Bertrand, depuis le trois septembre mil neuf  
 cent vingt et un, d'une part. Et Marguerite Louise  
 Jayer, dans profession, née a Cambrai (Nord) le six  
 aout mil huit cent quatre vingt trois, trent sept  
 ans domiciliée 24, rue Philippe Lelormain fille majeure de  
 Florimond Philippe Louis Jayer, et de Marie Thérèse, épouse  
 décédée, d'autre part. Aucune opposition n'existait. Les  
 futurs épouse déclarent qu'un contrat de mariage a été  
 reçu le douze septembre mil neuf cent vingt et un par  
 M<sup>r</sup> Victor Moigne, notaire a Paris. Paul Marie Louis Marcel  
 Auschitzky et Marguerite Louise Jayer, ont déclaré l'un après  
 l'autre vouloir se prendre pour épouse et s'unir comme mariage  
 au nom de la Loi, qui ils ont unis par le mariage. En  
 présence de James Maurer, rentier, l'Abbesse Mozart et de  
 Marcel Robert banquier, Chancelier de la Légation d'Allemagne,  
 12 rue de la Préfecture, témoins majeurs, qui, lecture faite ont  
 signé avec les époux et leur saint épouse Marguerite Louise Jayer, avant du dic-  
 taphème au ordonement de Paris. Chancelier de la Légation d'Allemagne.  
 J. MAURER  
 M. ROBERT  
 M. ROBERT

Auschitzky  
 Et  
 Jayer

164. Mariage diton par  
 l'ordonnement de Paris  
 le vingt deux novembre mil neuf  
 cent vingt trois par le tribunal  
 civil de la Seine et le mariage  
 a été fait mil neuf cent  
 vingt quatre.  
 le douze avril mil neuf cent  
 vingt quatre  
 l. Marie  
 Jayer

acte de mariage avec Marguerite Jayer

***acte de mariage avec Marguerite Jayez***

Le quinze septembre mil neuf cent vingt et un, onze heures trente minutes, devant Nous ont comparu publiquement en la maison commune : Paul Marie Louis Marcel Auschitzky, banquier, né à Talence (Gironde) le neuf août mil huit cent soixante neuf, cinquante et un ans, domicilié 64, rue d'Amsterdam, fils majeur de Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, et de Marie Marthe Angèle Sabatier, époux, décédés, divorcé de Pauline Marie-Laure Camille Bertrand, depuis le treize septembre mil neuf cent vingt et un, d'une part. Et Marguerite Louise Jayez, sans profession, née à Cambrai (Nord) le premier décembre mil huit cent quatre vingt trois, trente sept ans, domiciliée 24, rue Philibert Delorme, fille majeure de Florimond Philippe Louis Jayez, et de Flore Héloir, époux décédés, d'autre part. Aucune opposition n'existant les futurs époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu le douze septembre mil neuf cent vingt et un par Me Victor Moyne, notaire à Paris. Paul Marie Louis Marcel Auschitzky et Marguerite Louise Jayez, ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé en Nom de la Loi, qu'ils sont unis par le mariage, en présence de James Maurel, rentier, 121 avenue Mozart, et de Marcel Block, banquier, chevalier de la Légion d'honneur, 42 rue de la Bienfaisance, témoins majeurs, qui ; lecture faite ont signé avec les époux et Nous Sainte Anne Auguste Louziez, Maire-adjoint du dix-septième arrondissement de Paris, Chevalier de la Légion d'honneur.

*Suivent les signatures.*

4<sup>5</sup>

Pour copie conforme  
 Paris, le 27 SEP. 1991  
 Le Président du Conseil de Paris  
 siégeant en formation de Conseil Général  
 Pour le Président  
 et par délégation  
 Le Directeur des Services d'Archives de Paris  
 Pour le Directeur des Services d'Archives de Paris,  
 M. G. Gervatour



14 195 - 1958  
 Div. n° du 1<sup>er</sup> Août 1958  
 Divorce -

1<sup>er</sup> et dernier  
 13-12-23

Créait pour la dame Auschitzky une Marguerite Jayez d. à Paris le sieur Gilbert Halperin. Défaut de Paul Auschitzky de vivant à Paris le sieur Philibert Halperin.

Le Tribunal a vu en l'arrêt susdésigné et plaidé par le sieur Auschitzky, la Ministère Public, notamment et après en avoir débattu conformément à la loi jugé en matière ordinaire de son premier ressort, comme défaut contre le sieur Auschitzky faite par lui d'avoir constitué un avocat régulièrement assigné et pour le profit d'Halperin, en ce qui concerne la date du 13-12-23, et en ce qui concerne la dame Auschitzky, en ce qui concerne son mariage de son vivant en divorce. Elle a été ainsi déclarée dépourvue et d'ores et déjà établie. Halperin, en

Ar. 7/5  
 150  
 H. 10  
 167/5

11 DEC 1991  
 12 1991  
 1991

Page non signée  
 fuy... chuy

divorce d'avec Marguerite Jayez

effet, que dans une lettre portant la date du  
 quinze juin mil neuf cent vingt trois, versée  
 au dossier et qui sera enregistrée en  
 une heure pour le présent jugement, Auschitzky  
 écrivait à sa femme: "N'insistez pas  
 pour que je revienne avec vous. Ma re-  
 lève est bien prise. Faites ce que vous voulez  
 je m'en moque". Attendu que cette attitude  
 est des plus injurieuses à l'égard de l'épouse  
 et justifie sa demande. Par ces motifs  
 François de Basso le divorce d'entre Louis  
 Auschitzky, avec toutes ses conséquences et  
 droit, à la requête et au profit de la femme  
 dit que le dit divorce de fait et jugement  
 transcrit sur les registres de l'état civil  
 du dix-septième arrondissement de Paris  
 où a été célébré le mariage d'entre Paul  
 Louis Marcel Auschitzky et la demoiselle  
 Louise Jégy le quinze septembre mil  
 neuf cent vingt et un et que mention en  
 sera faite en marge de l'acte de mariage.  
 Le motif le Président de la Chambre des Ap-  
 pels de Paris au tel autre membre de la dite  
 Chambre qui sera par lui désigné pour  
 s'occuper de la liquidation des droits respectifs  
 parties. M. Louis Maxime Crignier juge  
 à ce siège pour faire son rapport sur l'ex-  
 ecution de la dite liquidation et il y a lieu  
 de constater l'empêchement des dits juges et  
 notaire commis il sera pourvu à leur re-  
 placement par ordonnance de M. Louis  
 le Président de cette Chambre rendue sur  
 simple requête. Condamner le sieur Auschitzky  
 en tous les dépens dont dit divorce  
 est fait au profit de l'épouse avec qui  
 requête avec effet de droit. Comme Chancellerie  
 d'audience pour la signification à  
 présent jugement au défendeur défaillant

Auschitzky

François de Basso

Mag. d'instance et d'exécution

François de Basso

Auschitzky

14.195 - 1923  
*Assignation du 7 août 1923*

Castaignet pour la dame Auschitzky, née Marguerite Jayez, domiciliée à Paris 24 rue Philibert Delorme.  
**Défaut** c/ Paul Auschitzky, demeurant à Paris 24 rue Philibert Delorme.

Le Tribunal ouï en leurs conclusions et plaidoirie Schayé avocat assisté de Castaignet avoué de la dame Auschitzky. Le Ministère Public entendu et après en avoir délibéré conformément à la loi jugeant en matière ordinaire et en premier ressort. Donne défaut contre le sieur Auschitzky faute par lui d'avoir constitué avoué quoique régulièrement assigné et pour le profit : Attendu que, suivant exploit en date du sept août mil neuf cent vingt trois, la dame Auschitzky a formé contre son mari une demande en divorce. Attendu que la dite demande est d'ores et déjà établie. Attendu, en effet, que dans une lettre portant la date du douze juin mil neuf cent vingt-trois, versée au dossier et qui sera enregistrée en même temps que le présent jugement, Auschitzky écrivait à sa femme : « N'insistez pas pour que je revienne avec vous, ma résolution est bien prise. Faites ce que vous voudrez, je m'en moque. » Attendu que cette attitude est des plus injurieuses à l'égard de l'épouse et justifie sa demande. Par ces motifs prononce de [...] le divorce d'entre les époux Auschitzky, avec toutes ses conséquences de droit, à la requête et au profit de la femme. Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil du dix-septième arrondissement de Paris où a été célébré le mariage d'entre Paul Marie Louis Marcel Auschitzky et la dame Marguerite Louise Jayez le quinze septembre mil neuf cent vingt et un et que mention en sera faite en marge de leur acte de mariage. Commet le Président de la Chambre des Notaires de Paris ou tel autre membre de la dite Compagnie qui sera par lui désigné pour procéder à la liquidation des droits respectifs des parties. Nomme Monsieur Treiguiet, juge à ce siège pour faire son rapport sur l'homologation de la dite liquidation s'il y a lieu dit qu'en cas d'empêchement des dits juge et notaire commis il sera pourvu à leur remplacement par ordonnance de Monsieur le Président de cette chambre rendue sur simple requête. Condamne le sieur Auschitzky en tous les dépens dont distraction est faite au profit de Castaignet avoué, qui l'a requise aux offres de droit. Commet Chainault huissier audiencier pour la signification du présent jugement au défendeur défaillant.

## DÉPARTEMENT DE PARIS



DIRECTION DES SERVICES  
D'ARCHIVES DE PARIS

AG/MI/91/7750

PARIS, LE 9 octobre 1991

Affaire suivie par  
M. GRASSI

Monsieur,

Suite à votre lettre du 4 septembre 1991 relative à la famille des banquiers AUSCHITZKY, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pu recueillir à son sujet aux Archives de Paris que l'information suivante, à savoir l'inscription de Paul AUSCHITZKY en 1921 dans les bottins du commerce.

Il est inscrit agent d'affaires au n°=64 de la rue d'Amsterdam, dans le IXème arrondissement. La consultation du registre des patentes de la même année n'a pu me "fournir" la même indication.

Par contre, Paul AUSCHITZKY n'apparaît pas dans le registre de l'année 1914 et le registre de l'année 1920 est en déficit.

Pour une période immédiatement postérieure, les Archives de Paris n'ont pu conserver dans la même collection que l'année 1925 et son nom n'y figure pas.

Pour retrouver la trace de la naissance d'un éventuel enfant de Paul AUSCHITZKY, je vous suggère de vous adresser au Bureau des Mairies (Direction de l'Administration Générale), 2, 4 rue Lobau, 75004 Paris qui peut se charger de localiser l'arrondissement de cette naissance.

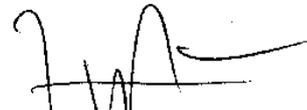
Les Archives de Paris ne conservent aucune minute notariale. Je vous conseille de contacter le successeur actuel de Me MOYNE, Me Marc ALLEZ.

.../...

.../...

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Le Conservateur en Chef des Archives  
Pour la Région d'Ile-de-France  
Directeur des Services d'Archives  
de Paris



Jean-Marie JENN

Monsieur AUSCHITZKY Hubert  
Le Moulin de la Tronstière  
SAINT GERMAIN DU VAL  
72200 LA FLECHE

47

*11<sup>e</sup> feuille*  
AK 29894 *by*



Le premier Novembre mil neuf cent quarante et un,  
à dix heures

est décédé à Saint-Joseph du Rocher  
Auschitzky Paul né à Calene (Guinée),  
le neuf août mil huit cent soixante neuf,  
fils de Auschitzky Louis et de Marie Sabathier  
devenue divorcée de Bertrand Camille

le 1<sup>er</sup> Novembre 1941

N° 44 40  
Décès

Auschitzky Paul  
X

Dressé le premier Novembre mil neuf cent quarante et un,  
à dix sept heures

sur la déclaration  
de Vigneau Charles apparenteur - soixante deux ans,  
demeurant à Calene - veuve, non parent du  
défunt

qui, lecture faite, a signé avec Nous Jean Hautefaye  
Maire Municipal délégué remplissant les fonctions  
d'officier public de l'Etat Civil

*Vigneau*

J. Villani  
Maire délégué

*Hautefaye*

acte de décès de Paul II Auschitzky

***acte de décès de Paul II Auschitzky***

Le premier novembre mil neuf cent quarante et un, à douze heures  
est décédé à Saint Joseph du Roché, Auschitzky Paul né à Talence (Gironde) le neuf août mil huit cent soixante  
neuf.

Fils de Auschitzky Louis et de Marthe Sabatier.

Époux divorcé de Bertrand Camille.

Dressé le premier novembre mil neuf cent quarante et un, à dix sept heures, sur la déclaration de Vigneau  
Charles, appariteur, soixante deux ans, demeurant à Latresne, voisin, non parent du défunt,

Qui, lecture faite, a signé avec nous Jean Haurefaye, Conseiller Municipal délégué, remplissant les fonctions  
d'Officier public de l'État Civil.

*Suivent les deux signatures.*

N° 489

Le premier de ce nombre  
 mil huit cent quatre vingt trois  
 à heure est né e  
 à Cambrai  
 Marguerite Louise Jayez  
 fille de Florentin Philippe Louis  
 Jayez et de Flavie Helene son épouse

Acte dressé le quatre janvier  
 mil neuf cent vingt huit par la  
 Jureur Section de la Commission de  
 Reconstitution des Actes de l'Etat-Civil de l'arron-  
 dissement de Cambrai.

LE RAPORTEUR, SIGNÉ: L. GUY

Pour copie conforme:  
 LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION.




---

Quinze septembre mil neuf  
 cent vingt six  
 avec Paul Marie Louis  
 Marcel Auschitzky

Quinze de Paul Marie Louis Marcel  
 Auschitzky par jugement du tribunal  
 civil de Cambrai le vingt deux novembre  
 mil neuf cent vingt trois  
 par cinq ans et neuf cent vingt neuf  
 ans de l'Etat civil

Décidé à l'unanimité Brievennes  
 (Ch. de Harne) le cinq avril mil  
 neuf cent quatre vingt  
 de neuf avril mil neuf cent quatre  
 vingt. L'Officier de l'Etat civil

acte de naissance de Marguerite Louise Jayez

***acte de naissance de Marguerite Louise Jayez***

Le premier décembre mil huit cent quatre vingt trois, est née à Cambrai, Marguerite Louise Jayez,  
Fille de Florimond Philippe Louis Jayez, et de Flore Héloir son épouse.

Acte dressé le quatre janvier mil neuf cent vingt huit par la première Section de la Commission de Reconstitution  
des Actes de l'État Civil de l'arrondissement de Cambrai.

Le Rapporteur, signé : L. Carrez

En marge :

Mariée à Paris (XVIIe) le quinze septembre mil neuf cent vingt-un avec Paul Marie Louis Marcel Auschitzky.

Divorcée de Paul Marie Louis Marcel Auschitzky par jugement du tribunal civil de la Seine rendu le vingt deux  
novembre mil neuf cent vingt trois.

Le vingt cinq mars mil neuf cent soixante neuf.

L'Officier de l'État Civil : *Illisible*.

Décédée à Limeil Brévannes (Val de Marne) le cinq avril mil neuf cent quatre vingt, le neuf avril mil neuf cent  
quatre vingt.

L'Officier de l'État Civil.

ARRETE DE CONCESSION  
 du 17 Mars 1938

10<sup>e</sup> Série N° 30 Côté G. Longueur 5 m 73  
 Largeur 3 m 519

**CONCESSIONNAIRES**

Monsieur Louis Michel PIQUET  
 23, rue Vaucolat

Pour ouvrir ce canal, soulever le caniveau de droite se trouvant à cheval sur le canal

**MUTATIONS**

Monsieur Louis Michel Pignet est représenté par M<sup>me</sup> Marie Françoise Augustine Hermance Pignet, V<sup>o</sup> Alexis Sabatier, 116, rue de la Chapelle au Bouscat -  
 Notarié du 17 Mars 1898 - Lettre du 27 Mars 1898 -  
 Madame Marie Françoise Pignet - V<sup>o</sup> Sabatier est représentée par M<sup>me</sup> Marie Sabatier, épouse Louis Auschitzky à Brachon 150, fille -  
 M<sup>me</sup> Berthe Marie Duchon Doris, épouse Mellat - 43 Cours du Vain des chartrons - Helène Marie Duchon Doris, épouse Sabatier, 34 rue Capdeville -  
 Alexis Jean Duchon Doris (décédé) - Notarié du 28 Mars 1938 - Lettre du 8 Mai 1938  
 M<sup>me</sup> Marie Pignet - V<sup>o</sup> Sabatier est représentée par son petit fils Paul Auschitzky à la Bretonne -  
 Notarié du 30 Août 1942 -  
 Louis Gaul Abel AUSCHITZKY n'a que ses 2 enfants 1/ Marie Jeanne Olympe Simone Auschitzky épouse TETRELONGUE  
 2/ Jacques Marie Guy Abel AUSCHITZKY  
 (Né le 27 Mars 1922 - 4<sup>e</sup> Jourdain de St Marc)  
 Acte de notarié du 17 Février 1969 de M<sup>o</sup> Demaria de St Marc, à Bordeaux.  
 Jacques Marie Guy Abel AUSCHITZKY est représenté par ses 4 enfants : 1/ Nadia Marie Simone AUSCHITZKY épouse BRUGEROTTE Place du J. Sécher à Martha (16) 2/ Marie Lucienne Chantal AUSCHITZKY épouse MALLET 16 rue Dupré à Bordeaux 3/ Louis Abel Guy Marie AUSCHITZKY 8 rue de Remusat Paris 4/ Prigita Marie Nadia AUSCHITZKY épouse Bernard de JACOBET de NOMBEL d'IZARN de VILLEFORT 16 rue Dupré à Bordeaux

concession Piquet



*Marcel Auschitzky*



## 5

### MARCEL AUSCHITZKY

**M**arcel Auschitzky est né le 28 juin 1871, à Bordeaux, 13 cours Tourny (aujourd'hui, cours Georges Clémenceau ⑥<sup>1</sup>).



*Pour l'instant nous n'avons rien d'autre. Nous savons, par notre tante Simone de Peyrelongue qu'il se serait marié et qu'il aurait eu au moins deux enfants qui n'ont pas été retrouvés.*



Nous avons entamé des recherches pour essayer de reconstituer cette branche aujourd'hui perdue de vue. Elles n'ont pas abouties.



*Recueil des actes*



117

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt huit<sup>me</sup> jour de Mars à deux heures de l'après midi devant nous J. P. Auguel Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, a comparu nous Auguste Louis Charles Auschitzky, âgé de quatre ans, Anne, Cinq de l'année 18, lequel nous a déclaré un enfant de son mariage, no. des. de la commune ordit Marie lui d'une heure de lui obéissant & de sonie Noante Angèle Valentin âgé de sept six ans, son professeur son épouse; lequel auquel il s'agit de l'opinion de Robert, Eugène, Noanis Noanis.

Dont acte fait en présence de Messieurs : Gabriel Casabon ag. de l'Etat dans ans; Charles D'Amis; en son Chateau 21; Auguste de l'Etat ag. de l'Etat au Chateau d'Amis; rue de l'Etat.

Lecture faite du présent le jour & de l'heure ont signé avec nous.

J. Auschitzky J. P. Auguel

L'Adjoint du Maire,  
J. Auguel

D. r. 1006  
Auschitzky. Marie

acte de naissance de Marcel Auschitzky

***acte de naissance de Marcel Auschitzky***

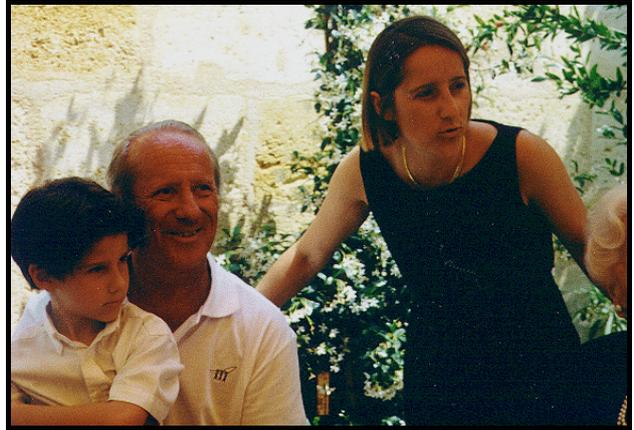
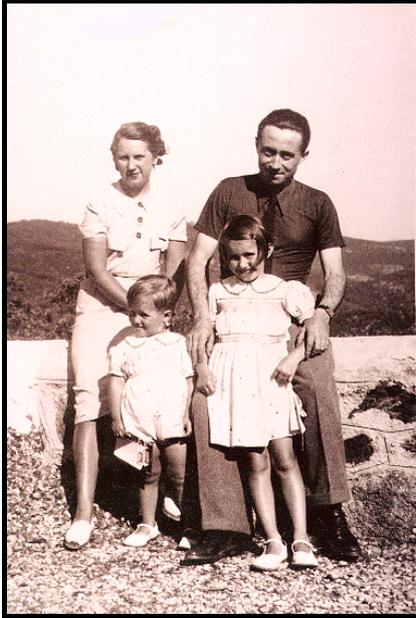
L'an mil huit cent soixante et onze, le vingt huit juin à trois heures de relevée, devant nous Jean Lugeac, Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'État Civil, a comparu Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, âgé de trente huit ans, avoué, cours de Tourny 13, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né dans sa demeure avant hier soir à une heure, de lui déclarant, et de Marie Marthe Angèle Sabatier, âgée de vingt six ans, sans profession, son épouse ; enfant auquel il donne les prénoms de Marcel, Eugène, Marie, Louis.

Dont acte fait en présence de Messieurs : Gabriel Cosson, âgé de vingt deux ans, clerc d'avoué, rue des Bahutiers 20 ; Eugène de Rudelle, âgé de trente ans, clerc d'avoué, rue Saint Seurin, 57.

Lecture faite du présent, le père et les témoins ont signé avec nous.

*Suivent les signatures.*

*Angèle Auschitzky*



## 6

## ANGELE AUSCHITZKY

Angèle Auschitzky est née 4, rue d'Aviau à Bordeaux, chez sa grand-mère maternelle, le 13 mai 1876 ⑥<sup>1</sup>.

Elle s'est mariée le 19 juillet 1901, à l'Hôtel de ville de Bordeaux, avec Hermann Boué, né à Bordeaux le 18 juin 1875 ⑥<sup>3</sup>.

Un contrat de mariage a été reçu le 8 juillet 1901 par Maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux ⑥<sup>2</sup>.

Elle est morte le 22 juillet 1967 en son domicile, 7 rue de Cheverus ⑥<sup>4</sup>. Elle a été inhumée dans la concession de la famille Boué ⑥<sup>7</sup>.

*Vous avez vu dans le ciel ce petit nuage rose ? C'est, je vous le jure, le paradis.*

*Regardez bien, sur ce petit nuage, en haut et à droite, tout près du bon Dieu, c'est tante Angèle qui a ENFIN découvert le bonheur entre ses deux enfants chéris qu'elle est venue rejoindre le 22 juillet 1967.*

*Ce bonheur qu'elle méritait autant qu'une autre, elle ne l'a pas eu sur terre.*

*Enfant, déjà, elle a été traumatisée par la mort de sa mère, par la séparation d'un père qu'elle aimait tant. Elle a été élevée par son oncle Duchon Doris, mais évidemment ce n'était pas la même chose.*

*Elle épouse, à 25 ans, Hermann Boué, un bel homme. Trop beau pour rester fidèle : de courtes retrouvailles seront suivies de longues absences.*

*De cette union naîtront deux enfants : un garçon, Jacques, et une fille, Hélène pour l'état civil, Mimine, pour nous autres.*

*Elles s'installeront à Caudéran, rue Jules Mabit. Elle y vivront chichement : Mimine, qui est bien malade, donnera des leçons de piano. Angèle tiendra la maison mais Jacques, avec discrétion, donnera un coup de main pour que l'électricité et le loyer soient payés à temps.*

*L'état de santé de Mimine s'aggrave. Elle meurt en 1940. La peine de tante Angèle est indescriptible.*

*Elle abandonnera la maison et son jardin fleuri, devenus trop grand pour elle seule et s'installera rue de Cheverus, dans un charmant appartement que Jacques lui aménage. A cette époque, Hermann reparaît et réussit, encore une fois, à se faire pardonner... Peu de temps après, il repart. Cette fois, définitivement. On sait qu'il est mort, à Cannes, en décembre 1955.*

*Jacques, qu'elle adorait, meurt aussi.*

*Elle est désemparée. Pourtant elle est entourée de beaucoup d'affection. Par ses petits enfants, mais aussi par sa belle-fille, Suzon, qui sera admirable. Par ses vieilles amies, comme Madame Eiffel qu'elle voyait presque chaque jour. Par ses belles-sœurs. Ses neveux et ses nièces.*

*Elle porte son surplus d'affection sur Marie-Claude, sa petite fille, qui le lui rend bien. Elle l'élèvera, l'accompagnera en classe, la fera travailler le soir. Sera sa confidente.*

### **Hermann Boué**

Hermann Boué est né le 18 juin 1875, 17 rue Ségalier à Bordeaux. Il est le fils de Christophe Jules, alors âgé de 36 ans, rentier, et de Marie-Hélène Civrac, trente ans, sans profession, son épouse ⑥<sup>5</sup>.

Il décède le 11 décembre 1945, en son domicile, 17 avenue Isola Bella à Cannes. Au moment où il meurt, il se prétendait veuf ⑥<sup>7</sup>.

Noter cette dernière phrase, sur l'acte de décès : "*Veuf de Marie Gabrielle Louise Angèle Auschitzky*"... Mais elle est morte le 22 juillet 1967, 22 ans plus tard ! ⑥<sup>6</sup>.

Deux enfants naîtront de cette union :

- 1- Hélène, dite Mimine
- 2- Jacques, qui suivent.

### **Hélène Boué, en famille Mimine**

- Le dix octobre mil neuf cent trois, à 15 heures, est née à Bordeaux (Gironde) Hélène Thérèse Marie Angèle Boué, du sexe féminin ⑥<sup>8</sup>.

- Le dix sept septembre mil neuf cent quarante, à 3 heures, est décédée à son domicile 20 rue Jules Mabit à Caudéran, Hélène Thérèse Marie Angèle Boué, sans profession ⑥<sup>9</sup>.

### **Jacques Boué**

Jacques Boué est né à Caudéran le 24 mars 1906 ⑥<sup>10</sup>.

Il s'est marié à l'Hôtel de Ville de Caudéran le 15 avril 1932 avec Suzanne Gouais Lanos Astier, sans profession, demeurant à Bordeaux avec son père 22 rue Margaux ⑥<sup>11</sup>.

Les époux déclarent qu'ils ont fait un contrat de mariage reçu le quatorze avril courant par André Mathéron Béchet, notaire à Bordeaux.

Le 21 mai 1945, Jacques Boué est décédé à Bordeaux, en son domicile 7 rue de Cheverus ⑥<sup>12</sup>.

*Jacques était taillé à facettes.*

*L'une : Un travailleur acharné. Ingénieur, le premier de notre famille, il n'était que second dans l'agence bordelaise de Jeumont. Une vaste entreprise d'électricité industrielle, ou quelque chose comme ça.*

*Il espérait mieux car c'était lui qui menait cette importante agence, mais voilà, il y avait un directeur et ce directeur s'accrochait. Enfin, un jour, ses mérites ont été reconnus en haut lieu et on lui confie la direction de l'affaire. Le saura-t-il ? Je ne le pense pas. Il est déjà très malade ; dans un coma qui précède la mort. Plus jamais il ne retournera cours Tournon où était situé son bureau.*

*Une autre facette ? Son humour (parfois un peu graveleux diront les méchantes langues).*

*A cette époque, le Tout-Bordeaux ne pensais que revues. Ecrites souvent par oncle Abel, elles étaient interprétées par les amateurs du "meilleur monde". Elles se jouaient salle Franklin (rue Vauban), dans un petit théâtre qui appartenait à ma tante Seignouret, ou à l'Alhambra de Bordeaux et faisaient, chaque fois, salles combles.*

*Les répétitions se déroulaient dans le mystère (assez relatif) et la joie la plus débridée, dans les salons du splendide hôtel de Madame Prom, 25 cours de Verdun.*

*Le gag qui se répétait chaque fois sous une forme nouvelle et sans lequel la revue aurait été un bide était la prestation de Jacques Boué. Toujours déguisé en bébé : une fois, il arrivait, les bras, les jambes et la tête dégoulinant d'un landau trop petit, poussé par un gros bonhomme velu, habillé en nurse grotesque (... Mais oui, cette nurse là était papa). Une autre année, faisant scandale, aux premiers rangs des fauteuils d'orchestre, en vidant goulûment un biberon rempli de vin. Aussi, poussant un rot bruyant sur les genoux d'une bordelaise, la plus belle du moment, exigeant qu'elle change ses couches : Inénarrable ! Le plus angoissant, ce fut la séance où il est apparu, accroché par des ficelles au cintre du théâtre, quels risques il avait pris ce jour là pour plaire à son public.*

*Tous les ans, il fallait trouver une nouvelle idée, mais il n'en manquait pas le bougre pour amuser.*

*Une autre facette ? La dernière parmi bien d'autres : L'amour qu'il avait pour sa famille, sa mère, son épouse et ses enfants. Le moindre problème, le moindre bobo le révoltait et il n'avait de cesse qu'il y soit porté remède.*

*Nous avons tous ressenti avec une peine immense sa mort prématurée.*

<i>Suzanne Gouais-Lanos Astier</i>
------------------------------------



Est née le 17 juin 1907, à Bordeaux, 22 rue Margaux. Elle est la fille d'André Louis Albert Gouais-Lanos, alors âgé de trente huit ans, avoué au Tribunal civil, et de Jeanne Marie Zélia Brunet, vingt neuf ans, sans profession, son épouse ⑥<sup>13</sup>.

Elle a été adoptée par Laure Astier, veuve de Paul Charles Edouard Astier, en vertu d'un jugement du tribunal civil de Bordeaux en date du 16 décembre 1931, transcrit à Bordeaux le 18 mars 1932 (3-299 bis) ⑥<sup>13</sup>.

Veuve en mai 1945, elle se remarie à Bordeaux, le 8 novembre 1975, avec Louis Fernand Beurier ⑥<sup>13</sup>.

Elle a eu trois enfants de son premier mariage :

- 1- Michelle, mariée à François Lajus, dont :
  - 1- Sandrine, née en 1959
  - 2- Nancy, née en 1962
  - 2- Yann, né en 1972.
  
- 2- Bernard, marié en 1961 à Monique Audy, dont :
  - 1- Maria-Pia, née en 1963.
  - 2- Fabienne, née en 1964
  - 3- Cédric, né en 1969
  
- 3- Marie-Claude, mariée à Alain de Fonrocque Mercier, dont :
  - 1- Natacha, née en 1966
  - 2- Diane, née en 1967
  - 3- Armand, né en 1969.

*Familles alliées*

## les BOUÉ

**Pierre Bernard Boué**

Né à Bordeaux en 1795, il y est mort le 20 mai 1866.

Membre du Conseil général de 1839 à 1847. Maire de Saint-Seurin-de-Cadourne (Médoc) pendant plusieurs années. Fut on ne peut plus dévoué aux intérêts de ses électeurs et de son pays.

Ed. Ferret

**Louis Pierre Boué**

Ce long et emphatique texte est extrait des "MEDAILLONS BORDELAIS", une revue éditée par Féret, qui, à l'époque, consacrait un numéro spécial aux Bordelais sortant du commun. Plusieurs de nos parents ou alliés ont eu l'honneur d'y figurer.

*Est né le 27 avril 1849 à Valparaiso (Chili), de parents français ayant à Bordeaux des attaches avec plusieurs familles du haut commerce bordelais. Aussi vint-il jeune prendre racine dans notre ville qui vit croître et fleurir sa personnalité d'élite, son âme de poète.*

*C'est au collège de Bazas, qui a formé tant d'hommes distingués dans la magistrature, le barreau, l'agriculture ou le commerce, que le jeune Louis Boué puisa l'amour des belles-lettres et surtout les idées chrétiennes qu'il conserva toute sa vie.*

*Tout jeune, sa mémoire était prodigieuse, elle lui permit souvent, après avoir entendu un sermon ou un discours, de le reproduire presque textuellement, gestes à l'appui. Il montrait aussi des dispositions très grandes dans l'art oratoire. Ses contemporains se rappellent certains réquisitoires de fantaisie, improvisations auxquelles il se livrait avec beaucoup d'esprit et d'humour vers l'âge de treize à quatorze ans.*

*Reçu avocat à Poitiers en 1871, il fit partie du barreau de Bordeaux, où il commençait à prendre un rang distingué quand il fut appelé dans la Magistrature, en 1875, comme substitut du procureur de la République d'Angoulême.*

*En 1880, sa conscience le poussa à donner sa démission et à renoncer à une carrière qui promettait d'être brillante. Il reprit alors sa place parmi ses anciens amis du barreau de Bordeaux. Les succès lui revinrent aussitôt, car il avait retrouvé sa véritable voie.*

*M. Habasque, bâtonnier des avocats, a pu dire on ne peut mieux sur la tombe de M. Louis Boué :*

*"Sur le terrain juridique, son esprit sûr, sa raison droite, l'amenaient à trouver toujours le moyen de décider, et il n'était point de procès civil où, quelle que fut sa modestie, qui a été la caractéristique de sa force, il ne fût apte à briller. Dans le fait, au cours surtout des grands débats criminels où se plaisait son talent, il prenait une véritable ampleur.*

*Merveilleusement doué, se donnant tout entier, il parlait une langue chaude, colorée, vibrante, et sa parole, qui s'élevait souvent très haut, allait au cœur parce qu'elle retournait à sa source.*

*A la barre des assises, sa figure mobile et expressive tantôt s'enflammait de l'énergie de sa conviction, tantôt s'adoucissait de la tendresse de sa pitié, et son sourire était souvent mouillé de larmes.*

*C'était à la défense du faible, au soutien des déshérités de la fortune et de la vie, que Louis Boué semblait se vouer.*

*D'une abnégation absolue, jamais une misère ou un malheur ne le sollicitèrent en vain. S'il fallait remarquer chez l'un des nôtres, le désintéressement et l'oubli de soi, ces qualités maîtresses de l'avocat, c'est Louis Boué qu'il faudrait donner en exemple."*

*Et M. Habasque ajoutait :*

*"Quel causeur fut, à la chambre des avocats, plus gai, plus brillant, plus spirituel sans causticité ? Quel homme plus sûr et plus accueillant aux jeunes ? quel gardien plus fidèle de nos traditions ? On peut affirmer bien haut qu'il n'eut pas un ennemi, lui qui combattit sa vie entière de toute son ardeur et de toute son énergie.*

*Aussi bien vous l'aviez unanimement jugé lorsqu'aux dernières élections de l'Ordre, vos voix d'un même élan l'appelaient au conseil. Vous savez avec quelle simplicité il se montra heureux et fier d'un honneur spontanément venu à celui qui en était si digne. Je ne trahirai point votre pensée, mes chers confrères, en affirmant que vous l'auriez rapidement appelé à la plus haute dignité de votre Ordre."*

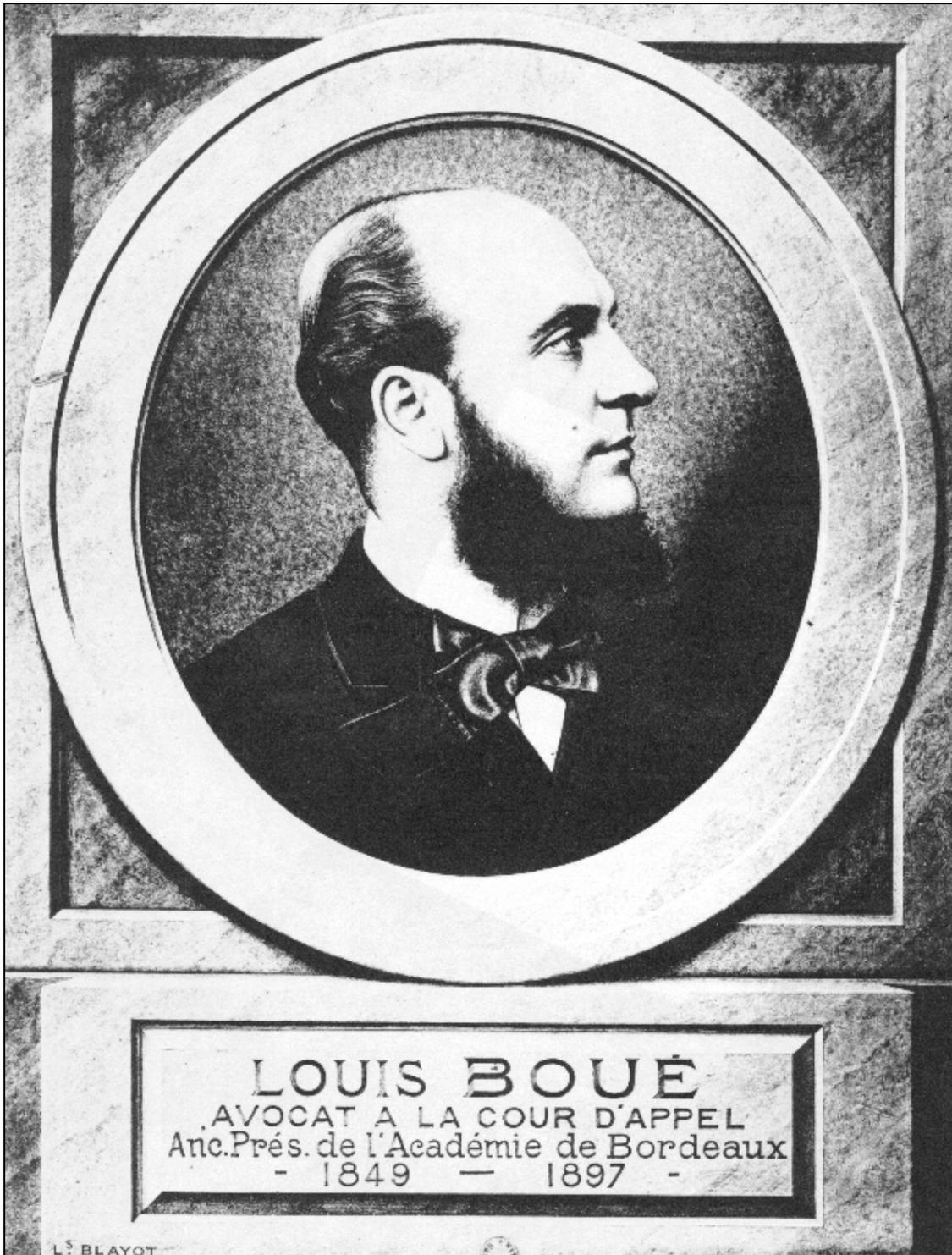
*En 1888 l'Association des Médecins de la Gironde avait fait de Louis Boué un de ses conseils. Dans les réunions de cette Société, il lut des études aussi attrayantes par la forme du style que par la vigueur du raisonnement. Il traita à Saint André de Cubzac (1889) "de la responsabilité médicale" ; à Bazas (1893) "de la réforme de la loi des patentes sur les carrières libérales" ; à Coutras (1896), "des obligations médico-légales en présence d'une naissance prématurée ou d'enfants mort-nés". Après la lecture savante, il ne dédaignait pas le toast poétique, ainsi que l'attestent des vers charmants publiés dans le Journal de la médecine de Bordeaux du 20 juin 1897.*

*Tel fut l'avocat, le jurisconsulte. Parlons du littéraire, du poète.*

*A peine sorti du collège, Louis Boué sacrifia aux muses ses loisirs, et des médailles nombreuses, obtenues en divers concours, consacrèrent de bonne heure sa verve et son talent poétique. L'académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux lui offrait, le 11 mai 1882, un de ses fauteuils, celui de Monseigneur Bellot des Minières.*

*Bientôt ses collègues, après avoir été ses admirateurs, furent tous ses amis, en 1893 ils l'appelèrent à la présidence de notre savante Académie, en remplacement de M. Ch. Marionneau. A ce poste d'honneur, Louis Boué prononça plusieurs discours remarquables à l'occasion des réceptions de MM le dr Lanelongue, A. Sourget, Samazeuilh et de Pelleport-Burète.*

*Son éloge d'Henry Brochon, prononcé en la chambre des avocats le 26 février 1896 et publié dans un recueil des éloges de ce dernier paru en 1898, est un morceau de haute valeur qui provoqua un grand enthousiasme et lui valut des félicitations nombreuses des membres du barreau et de la magistrature.*



LOUIS BOUÉ  
AVOCAT A LA COUR D'APPEL  
Anc. Prés. de l'Académie de Bordeaux  
- 1849 — 1897 -

L<sup>S</sup> BLAYOT

*Il serait trop long de détailler ici l'œuvre littéraire de Louis Boué. On pourrait dire que pendant vingt-cinq ans il n'était pas survenu à Bordeaux un événement littéraire ou artistique, un deuil public, sans que Louis Boué ait pris la parole pour donner libre cours à son esprit pétillant, à sa riche imagination ou à son grand cœur. Il n'était pas chez ses amis une réunion où l'on ne cherchât à l'avoir, et l'on obtenait souvent de son amabilité et de sa verve inépuisable une de ces improvisations dont il avait le secret. Mais cela se renouvela si fréquemment qu'un surmenage intellectuel contribua sûrement à sa mort prématurée.*

*Ses œuvres furent jouées ou déclamées avec grand succès sur nos scènes bordelaises et quelquefois par des artistes de grand renom, tels que Tallien, de l'Odéon, Mme Favart, de la Comédie Française, etc...*

*Nous avons présent à l'esprit les bravos qui accueillirent la pièce faite pour l'inauguration du Théâtre des Arts et celle du centenaire de Corneille, dite au Théâtre Français.*

*L'année dernière, M. Perny déclamait au Théâtre des Arts, en soulevant des applaudissements frénétiques, une pièce intitulée "Salut au Tzar"*

*Les succès remportés à Bordeaux, dans la région et à Paris, par le poète, sont impossibles à compter. M. Louis Boué n'était pas moins bien inspiré quand il écrivait en prose.*

*Les récits de voyage que nous avons de lui sont empreints d'une couleur locale, d'un charme tout particulier et subjuguant ou d'un enthousiasme débordant qui nous force à partager les admirations de l'auteur.*

*Souvent l'observation juste, fine, la critique mordante ou simplement railleuse émaillait ses descriptions magistrales dans leur ampleur ou leur simplicité.*

*Depuis bien des années, les vacances de Louis Boué étaient consacrées à parcourir divers pays de notre vieux continent.*

*Il venait de terminer, au moment où la mort l'a foudroyé, l'œuvre capitale de sa vie, que sa famille, mue par un sentiment pieux, publiera bientôt sous ce titre : "A travers l'Europe", dans le format in-folio de l'Illustration.*

*Il avait gravé là, dans cent pièces, toutes composées de vingt-quatre vers, les impressions les plus vives qu'il avait ressenties devant les grands tableaux de la nature ou les chefs-d'œuvres de l'Art, en France ou à l'étranger.*

*Ces petites poésies sont des perles et même quelques-unes des diamants avec mille reflets. Elles sont enchâssées dans cent dessins dus à soixante artistes renommés, parisiens ou bordelais, tous amis de notre poète et ayant employé leur talent à reproduire par la plume ou le crayon ce que Louis Boué avait peint dans ses poésies. Tous ceux qui ont pu parcourir le carton renfermant cette œuvre énorme et splendide lui prédisent un vif succès.*

*Les convictions politiques et religieuses que Louis Boué eut dès qu'il devint jeune homme, il les conserva fidèlement toute sa vie. Il fut patriote de tout son cœur et son cœur était grand.*

*Homme de devoir et homme d'action, il mit à servir la cause royaliste un dévouement sans bornes. Il était toujours prêt à s'efforcer de relever les cœurs et les courages par des conférences, par des discours, par des vers, mieux encore par des actes. Cet orateur, ce poète était aussi un soldat. Il prenait part aux luttes politiques, il affrontait courageusement les fatigues des batailles électorales, et, pour faire triompher son idée, était toujours prêt à se battre et à se sacrifier.*

*C'était un cœur d'or, M. Maurice Graterolle a parfaitement dit sur sa tombe :*

"Il suffisait de se rencontrer avec M. Louis Boué pour se sentir aussitôt invinciblement attiré, séduit par ce visage ouvert, par ce sourire aimable et indulgent, par ce regard doux et limpide où se reflétait l'élévation de son esprit, la noblesse de son âme, la loyauté chevaleresque de son cœur, et cette instinctive sympathie ne tardait pas à faire place à l'admiration la plus vive sitôt que parvenait à notre oreille la parole chaude, vibrante, imagée, sitôt que se révélait à nous le poète aux accents émus, au souffle large et puissant, dont la lyre inspirée ne résonna jamais que pour chanter le vrai, le juste, le bien, le bon, le beau !".

M. Anatole Loquin, président de l'académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, a terminé excellemment le discours qu'il a prononcé aussi sur sa tombe par les lignes qui suivent : "S'il fallait résumer en un mot, en un seul, chose toujours impossible et dommageable, le caractère de l'homme si rare dont nous déplorons la perte, je proposerais celui-ci : LOYAUTE. L'espoir en Dieu, qui formait la base inébranlable des convictions de toute sa vie d'avocat, de poète, de littérateur, d'académicien, de grand et noble cœur d'honnête homme, cet espoir ne sera pas trompé. Il voyait dans l'univers autre chose que des jets d'éléments chimiques et que de simples combinaisons de molécules. Louis Boué avait une foi intense et inaltérable dans une destinée future, dans une vie meilleure, dans la réalisation d'un idéal qu'il n'a pas perdu de vue, on peut le dire, à aucun des moments de sa trop courte existence. A ce moment où je vous parle, cette réalisation a déjà commencé pour lui. J'ai le bonheur de n'avoir à ce sujet aucune espèce de doute, c'est une évidence plus forte que les irrécusables démonstrations d'Euclide, de Descartes et de La Place, c'est une certitude SANS MESURE COMMUNE avec les autres certitudes. Blaise Pascal ne l'a-t-il pas dit de la manière à la fois la plus éloquente et la plus simple : "Le cœur à ses raisons que la raison ne connaît pas." Croyons cette grande voix d'il y a deux siècles. Louis Boué était un homme bon ; c'était un homme foncièrement honnête. C'était un homme de tout dévouement et de tout cœur. Il nous a quitté, mais son corps seul est ici. mais j'entends résonner encore sa voix chaleureuse et vibrante, qui nous crie : il y a un au-delà !. Nous nous retrouverons un jour, Mon Cher Boué ; et je vous dis seulement aujourd'hui : au revoir !".

Parmi les œuvres de Louis Boué qui ont été éditées et qui sont presque toutes rares aujourd'hui, nous citerons :

*L'OBOLE*, poésies publiées au profit des Alsaciens et Lorrains. Paris. Lemerre. 1875, in-12.

*L'ETRANGER*, drame en un acte et en vers, représenté pour la première fois sur la scène du Théâtre Français à Bordeaux.

*LE CARDINAL DONNET*, poème avec eau-forte de Latouze. Bordeaux, Reday-Hachette, 1884, in-8°.

*EN TRAIN RAPIDE* : Suisse, Allemagne, Autriche, Hongrie, illustré par de Fonrémis. Bordeaux, Bellier et Cie 188. In-12°

*UN SERMENT DE MOLIERE* : - *AU CHILI* ; - *VICTOR HUGO AU PANTHEON*, etc...

Les journaux de Bordeaux ont publié plusieurs de ses écrits ou discours, citons entre autres:

*LA MORT DU COMTE DE PARIS* (Nouvelliste) ; - *AU PAYS DES ARTS* (Bordeaux-Journal) ; - *LETTRES DE GENEVE* (Bordeaux-Journal).

M. Boué a laissé dans ses cartons, en outre du grand ouvrage, *A TRAVERS L'EUROPE*, dont nous venons de parler, *JOIES ET DOULEURS* ; - *L'ALLIANCE*, poème lyrique ; - *DISCOURS D'INAUGURATION DE LA STATUE DE LACHAUD* ; - *DIVERS ECRITS SUR SES VOYAGES EN ITALIE*.

*M. Louis Boué présentait deux natures, celle de l'avocat et celle du poète ; dans presque toutes les manifestations de ses talents on les trouve réunies.*

*En effet, dans les grandes affaires criminelles, il plaide en poète, et dans ses poésies apparaît souvent l'avocat soutenant la cause du faible et de l'opprimé.*

*Son salon et son cabinet de travail constituaient un temple consacré à l'Art.*

*Les nombreux amis de Louis Boué y venaient à chaque instant, disciples ou simples admirateurs des Muses, goûter les douces joies que donne le culte du Beau et du Bien.*

*Les malheureux connaissaient aussi ce petit sanctuaire ; ils y venaient nombreux, sûrs de ne jamais frapper en vain à la porte, certains d'y trouver un ami prêt à les écouter, à les bien conseiller, à prendre leur défense et à ouvrir sa bourse plutôt pour donner que pour recevoir.*

*Les amis du dehors étaient représentés en nombre dans sa charmante demeure, par une volumineuse correspondance contenant des autographes d'une foule de célébrités françaises et étrangères.*

*La mort a frappé Louis Boué brutalement le 19 avril 1897.*

*Il était prêt, car il avait une foi intense et inaltérable dans une destinée future, dans une vie meilleure, dans un idéal qu'il n'a perdu de vue à aucun des moments de sa trop courte existence.*

*Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un concours énorme d'amis que ne suffisait pas à contenir la basilique de Saint Seurin. Cinq discours furent prononcés sur sa tombe.*

**Léo Drouin.**





*Recueil des actes*





*acte de naissance d'Angèle Auschitzky*

L'an mil huit cent soixante-seize, le trente mai à trois heures relevée, devant nous F. de Lugeol, Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat civil, a comparu Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, âgé de quarante trois ans, propriétaire rue d'Aviau 4, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en sa demeure ce matin à cinq heures de lui déclarant, et de Marie Marthe Angèle Sabatier, âgée de trente ans, sans profession, son épouse. Enfant auquel il donne les prénoms de Marie Gabrielle Louise Angèle.

Dont acte fait en présence de Messieurs : Félix Castéra, âgé de trente cinq ans, rue Bouffard 7, Daniel Théron, âgé de quarante ans, cours Champion 12, employés.

Lecture faite du présent, le père et les témoins ont signé avec nous.

*Suivent les signatures.*

du 8 juillet 1904



Marrage

Pardevant M<sup>rs</sup> Peyrolongue et en présence

relatives à Bordeaux inscrites.

Outs Comparus :

M<sup>rs</sup> Eugène Prospery Boie, L'ancien Curé  
demeurant à Bordeaux, rue Honorels, n<sup>o</sup> 28.

M<sup>rs</sup> Marie et Justine de l'Église de St. Louis Boie  
n<sup>o</sup> 28 et de St. Louis Marie Marie L'ancien Curé  
demeurant à Bordeaux, rue Honorels n<sup>o</sup> 28.

M<sup>rs</sup> Hippolyte, son nom personnel.

De une part

M<sup>rs</sup> Gabriel Boie, L'ancien Curé Auschitzky  
demeurant à Bordeaux, rue de la ...

M<sup>rs</sup> Marie et Justine de St. Louis (Auguste) Boie  
Charles Auschitzky, demeurant à Bruxelles (Belgique)  
et de St. Louis Marie Marie L'ancien Curé  
demeurant à Bordeaux, rue Honorels n<sup>o</sup> 28.

M<sup>rs</sup> Hippolyte, son nom personnel.

De l'autre part

M<sup>rs</sup> Marie et Justine de St. Louis (Auguste) Boie  
Charles Auschitzky, demeurant à Bruxelles (Belgique)  
et de St. Louis Marie Marie L'ancien Curé  
demeurant à Bordeaux, rue Honorels n<sup>o</sup> 28.

Article 1<sup>er</sup>.

Les futurs époux se soumettent à l'application de la Commune  
noble aux articles 1498 et 1499 du  
Code Civil.

Le mariage de plus par attribution des dispositions  
de l'article 1525 du même Code, en conséquence de sa validité, au jour  
de l'acquisition des biens acquis, le survivant aura l'usufruit et jouissance de  
ce pendant, sans bail de l'autre, ni obligation d'entretien, de la part et acquies  
venant à la succession du défunt et à quel qu'il y ait ou non des enfants ou  
descendants du mariage.

Le survivant aura seulement à payer en les biens  
d'après à l'usage les droits de mutation à la charge de la succession.

(Signature)

contrat de mariage d'Angèle Auschitzky

proprie, sans compte sans intérêt à la Cession de cet usufruit.

Article II

En témoignage de leur mutuelle affection, les futurs époux se laissent faire donation, entre vifs irrévocable et rétroactive au jour du mariage, ce qu'ils acceptent réciproquement de l'usufruit et jouissance pendant la vie du survivant, de tous les biens propres meubles et immeubles qui composeront la succession de prédécédé sans aucune exception, réserve.

En cas d'existence d'enfant ou d'ascendant du mariage la présente donation sera réduite à la plus grande portion disponible en usufruit, entre époux.

Dans ~~l'absence~~ tous les cas, pour jouir de l'usufruit des biens survivant sera dispensé de fournir caution et de faire emploi, mais il devra avoir montants.

Article III

Les objets mobiliers à usage personnel journalier de chacun des époux, tels que linge de corps vêtements, bijoux instruments de musique et autres, ne tombent pas en communauté.

En conséquence à la dissolution de la dite communauté chaque époux reprendra ceux à son usage personnel comme étant la représentation de ceux qu'il pourrait posséder actuellement.

Sont les conventions des parties sus-  
énumérées. Le Notaire notaire susigné a  
sous lecture des dits articles des dits  
des articles 1394 et 1396 du Code Civil et a  
délégué le certificat prescrit par ces dits articles  
à avoir été remis à l'Officier de l'Etat Civil  
avant la célébration du mariage.

Dont Acte

Fait et passé à Bordeaux ce 10<sup>ème</sup> Octobre  
1894

7

P.  
 2 ans mil neuf cent un  
 Le huit-Septet  
 Après lecture faite les futurs époux ont  
 mot comme nul/ légal avec les notaires, ainsi que le futur de la future  
 époux.  
 et etc

Angèle Auschitzky

A.B.

Jean-Baptiste

Alphonse Auschitzky

*[Large, stylized signature]*  
 Jean-Baptiste Auschitzky

5.  
 7.50  
 12.00  
 3.13  
 1.63

1874 vol 31 fol 10 n° 1. Reçu mariage, cinq francs.  
 pour acte de mariage, seigneur 10% X. En plus 15 Cts.  
 Révisé

9

***contrat de mariage d'Angèle Auschitzky***

du 8 juillet 1901

Par devant Me Peyrelongue et son collègue notaires à Bordeaux soussignés.

***ont comparu***

M. Eugène Hermann Boué, commis courtier, demeurant à Bordeaux rue Monselet, n°28.

Fils majeur et légitime de M. Christophe Jules Boué, décédé, et de Mme Marie Hélène Noémie Civrac, son épouse, restée sa veuve demeurant à Bordeaux rue Monselet, n°28.

Stipulant en son nom personnel.

***d'une part***

et Melle Gabrielle Louise Marie Angèle Auschitzky, sans profession, demeurant à Bordeaux rue ~~de la Verrerie~~ Mandron n°52.

Fille majeure et légitime de M. Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky demeurant à Bruxelles (Belgique), et de Mme Marie Marthe Angèle Sabatier, son épouse, décédée.

Stipulant en son nom personnel

***d'autre part***

Lesquels ont arrêté ainsi qu'il suit les clauses et conditions civiles du mariage que M. Boué et Melle Auschitzky se proposent de contracter incessamment à la mairie de Bordeaux.

***article premier***

Les futurs époux déclarent adopter le régime de la communauté réduite aux acquets conformément aux articles 1498 et 1499 du Code Civil.

Ils conviennent de plus par application des disposition de l'article 1525 du même code, qu'indépendamment de sa moitié en pleine propriété des dits acquets, le survivant aura l'usufruit et jouissance sa vie durant sans bail de caution ni obligation d'emploi de la part d'acquets revenant à la succession du prédécédé et ce qu'il y ait ou non des enfants ou descendants du mariage.

Le survivant aura seulement à avancer sur ses biens soumis à son usufruit les droits de mutation à la charge de la nue propriété, sauf compte sans intérêt à la cession de cet usufruit.

***article deux***

En témoignage de leur mutuelle affection, les futurs époux déclarent faire donation entre vifs irrévocable le pré-mourant en faveur du survivant, ce qu'ils acceptent réciproquement de l'usufruit et jouissance pendant la vie du survivant de tous les biens propres meubles et immeubles qui composeront la succession du prédécédé sans aucune exception ni réserve.

En cas d'existence d'enfants ou descendants du mariage, la présente dotation sera réduite à la plus forte proportion disponible en usufruit, entre époux.

Dans ~~Article III~~ tous les cas pour jouir de l'usufruit donné l'époux survivant sera dispensé de fournir caution et de faire emploi, mais il devra faire inventaire.

**article trois**

Les objets mobiliers à l'usage ~~personnel~~ personnel de chacun des époux, tels que linges de corps vêtements, bijoux instruments de musique et autres, ne tombent pas en communauté ;

En conséquence, à la dissolution de la dite communauté chaque époux reprendra ceux à son usage personnel comme étant la représentation de ceux qu'il pourrait posséder actuellement.

Telles sont les conventions des parties auxquelles Me Peyrelongue notaire soussigné a donné lecture du dernier alinéa de chacun des articles 1391 et 1394 du Code Civil et a délivré le certificat prescrit par ce dernier alinéa pour être remis à l'officier de l'État Civil avant la célébration du mariage.

**dont acte**

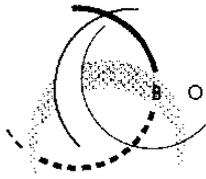
Fait et passé à Bordeaux en l'étude de Me Peyrelongue.

L'an mil neuf cent un, le huit juillet.

Après lecture faite, les futurs époux ont signés avec les notaires, ainsi que le frère de la future épouse.

*Suivent les signatures.*

6<sup>3</sup>



B O R D E A U X

\_\_\_\_\_ 1 \_\_\_\_\_ e section

n° \_\_\_\_\_ 374 AC \_\_\_\_\_

n° d'ordre \_\_\_\_\_

année \_\_\_\_\_ 1901 \_\_\_\_\_

ETAT CIVIL

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

Le dix juillet mil neuf cent un, \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ 17 heures \_\_\_\_\_ a été célébré le mariage de :

Eugène Hermann BOUÉ, né à Bordeaux (Gironde) le 18 juin 1875 -----

ET ----- Marie Gabrielle Louise Angèle AUSCHITZKY, née à Bordeaux (Gironde) le 13 mai 1876.-

Mariage \_\_\_\_\_ avec contrat \_\_\_\_\_ passé le 08 juillet 1901, devant Maître PEYRELONGUE Notaire à Bordeaux (Gironde).-

MENTIONS MARGINALES : NEANT.-

Certifié conforme aux indications portées au registre.

Délivré à BORDEAUX, en l'Hôtel de Ville, le \_\_\_\_\_ 22 mars 1901 \_\_\_\_\_

L'Officier de l'Etat Civil,



758- AUSCHITZKY  
 Marie Vve  
 BOUÉ  
 (91 ans)

101  
 Le vingt deux juillet mil neuf cent soixante sept, à dix sept heures, est décédée, en son domicile, 7 Rue de Cheverus, Marie Gabrielle Louise Angèle AUSCHITZKY, née à Bordeaux, le treize mai mil huit cent soixante seize, sans profession, veuve de Eugène Hermann BOUÉ, fille de feu Louis Auguste Pierre Charles AUSCHITZKY, et de feu Marie Marthe Angèle SABATIER- Dressé le vingt cinq juillet mil neuf cent soixante sept, à neuf heures, sur la déclaration de Jean PAUL, quarante ans, employé II Rue de Belfort, qui lecture faite et invité à lire l'acte et signé avec Nous, Ginette TASTET, fonctionnaire municipale, Officier de l'état Civil; par délégation du Maire

*TCP*

19)

Le an mil huit cent soixante-quinze, le vingt sept jour à une heure de relevé devant nous *R. Dubaut* Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, a comparu *Christophe Jacob Auschitzky* âgé de trente deux ans, domicilié à Bordeaux, rue de la République, n. 11. lequel a déclaré qu'il est le père d'un enfant né le 12 Mars 1874, à Bordeaux, rue de la République, n. 11. lequel enfant a été baptisé *Hermann* par le Curé de la paroisse de la rue de la République, n. 11. lequel enfant a été déclaré légitime par le Tribunal de la Seine, le 12 Mars 1874, et a été inscrit au registre de l'Etat Civil de la commune de Bordeaux, le 12 Mars 1874.

Dont acte fait en présence de Messieurs : *Camille Dubaut, âgé de cinquante ans, domicilié à Bordeaux, rue de la République, n. 11. Officier de l'Etat Civil de Bordeaux, et de son collègue, M. Dubaut, âgé de trente huit ans, domicilié à Bordeaux, rue de la République, n. 11.*

Lecture faite du présent, lequel a été lu et lu avec nous.

*Christophe Jacob Auschitzky*  
*Camille Dubaut*  
*R. Dubaut*

*Deixide J. Auschitzky (A. M. 1874)*  
 Le sous-secrétaire mil huit cent cinquante cinq.  
 Bordeaux le 12 Mars 1875  
 L'Adjoint au Maire

*Christophe Jacob Auschitzky*  
 L'Adjoint du Maire.

acte de naissance d'Hermann Boué

***acte de naissance d'Hermann Boué***

L'an mil huit cent soixante-quinze, le vingt un juin à une heure de relevée devant nous P. Dubuche, Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'État Civil, a comparu Christophe Jules Boué, âgé de trente six ans, rentier, rue Ségalier, 17, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né en sa demeure, le dix huit du courant à neuf heures du soir de lui déclarant et de Marie Hélène Noémie Civrac, âgée de trente ans, sans profession, son épouse, enfant auquel il donne les prénoms de Eugène Hermann.

Dont acte fait en présence de Messieurs : Camille Constant, âgé de cinquante ans, propriétaire rue Fondaudège, Alphonse Couette, âgé de trente huit ans, sous chef de division en cette mairie, rue Ste Eulalie 40.

Lecture faite du présent, le père et les témoins ont signé avec nous.

*Suivent les signatures.*

En marge :

Boué Eugène.

Acte dressé en cette mairie le dix juillet 1901. Mention n°374. Eugène Hermann a contracté mariage avec Marie Gabrielle Louise Angèle Auschitzky.

L'adjoint au Maire. *Signature illisible.*

Décédé à Cannes (Alpes Maritimes) le onze décembre mil neuf cent cinquante cinq.

Mention du 19.12.1955

L'adjoint au Maire. *Signature illisible.*

6<sup>6</sup>

Le onze décembre mil neuf cent cinquante-cinq, deux heures trente, est décédé en son domicile, d'Alex-  
 ande Hela Bella Eugène Hermann Boué, né à Bordeaux  
 (Gironde) le dix-huit juin mil huit cent soixante-quinze, sans profes-  
 sion, fils de Christophe Jules Boué et de Marie Hélène Béatrice  
 Girard épouse décédée. Veuf de Marie Gabrielle Louise Angèle  
 Auschitzky.

Dressé le douze décembre mil neuf cent cinquante-cinq,  
 quatorze heures trente, sur la déclaration de Auguste Leprieux  
 âgé de quarante ans  
 profession de sans  
 domicilié à Cannes, comme dessus qui, lecture  
 faite, a signé avec Nous, Louis Cottier, Conseiller Municipal, Officier  
 du Notariat par délégation du Maire de Cannes  
 Maire de

N° 545  
 Boué  
 Eugène Hermann  
 VILLE DE CANNES  
 (ALPES-MARITIMES)  
 Photocopie certifiée  
 conforme à l'acte original  
 CANNES, LE 07 MARS 1901  
 M. Le Maire,  
 L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL  
 DÉLÉGUÉ.



*Ramy*

*E. Cottier*

*Leprieux*

acte de décès d'Hermann Boué

***acte de décès d'Hermann Boué***

Le onze décembre mil neuf cent cinquante-cinq, deux heures trente, est décédé en son domicile, 17 avenue Isola Bella, Eugène Hermann Boué, né à Bordeaux (Gironde) le dix-huit juin mil huit cent soixante-quinze, sans profession, fils de Christophe Jules Boué et de Marie Hélène Noémie Civrac, époux décédés, veuf de Marie Gabrielle Louis Angèle Auschitzky.

Dressé le douze décembre mil neuf cent cinquante-cinq quatorze heures trente, sur la déclaration de Auguste Leprieur, soixante-quatorze ans, domicilié à Cannes, comme dessus, qui, lecture faite, a signé avec Nous, Louis Cottin, Conseiller Municipal, officier de l'État Civil par délégation du Maire de Cannes.

*Suivent les signatures.*

Il vérifier la date du décès de Marie Gabrielle épouse Angele W Boué décédée en 1867 d'après ce caveau ou elle fut entermée le 25.07.1867 - et décédée en 1957 d'après vos renseignements!  
 Je trouve deux décès dans ce caveau (dont j'ai demandé les actes)  
 19.09.1860 (Angele) 36 ans - 23.05.1949 (Marie Joseph) 43 ans  
 Je pense qu'il s'agit de Genevieve et Jacques Boué -

ARRÊTÉ DE CONCESSION  
 du 30 Novembre 1842

12<sup>e</sup> Série N° 186 Côté E

Longueur 1<sup>m</sup> 18  
 Largeur 1<sup>m</sup> 13

CONCESSIONNAIRES

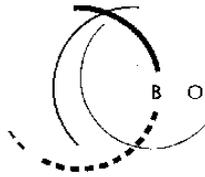
Monsieur Bernard BOUÉ *Prêtre*  
*Négociant*  
 19 rue de la Vieille Borderie  
 1842

MUTATIONS

M. Boué est représenté par - M<sup>me</sup> Jeanne Virginie Clara Boué V<sup>ve</sup> Jean Charles Belonze 21 Rue St Fort - M<sup>me</sup> Jeanne Henriette Boué, V<sup>ve</sup> Louis Philippe Herman Felipich, 21 Rue Beaupréau - Pierre Ernest Boué, 38 Cours de Zornay - Christophe Jules Boué, 190 B<sup>d</sup> de Caudéran (ses enfants) - Pierre Louis Boué, Place Rohan 6 - Pierre Fernand Boué 42, Rue Pondaudéges (ses petits fils) - Joseph Boué à Paris, son v<sup>ne</sup> petit fils.  
 Notarié du 6 Septembre 1892 - lettre du 23 Septembre 1892.  
 Christophe Jules Boué est représenté par ses 3 enfants: Héloïse Boué V<sup>ve</sup> Louis Ancelin, 22 rue de Mulhouse - Marguerite Boué V<sup>ve</sup> Gustave Souffrine de Zornay, 5 rue Léonard Dubreuil - Eugène Herman Boué, Rue Jules Malit à Caudéran -  
 Notarié du 30 Novembre 1940 -

Fougère 5500-3-51

DATES	CORPS INHUMÉS	OBSERVATIONS
1843 Décembre 9	Boué (Armand)	
" " "	Lalande (1 <sup>er</sup> B <sup>e</sup> )	inh <sup>é</sup> du cave Obscur
" " "	Lalande (1 <sup>er</sup> B <sup>e</sup> )	inh <sup>é</sup> 11/1/1896 cave 6 <sup>e</sup> 86 bis Lalande
" " "	Boué	
1844 Mars 22	Berf Lyon (Sara Béline) ép <sup>se</sup> Borsché	
" Août 26	Boué (1 <sup>er</sup> Jacques Florentine)	
1850 Août 14	Maccari (Christophe) inh <sup>é</sup> 22 juin 1807	
1851 Septembre 12	Grise (Sophie Bath <sup>e</sup> ) ép <sup>se</sup> Lalande inh <sup>é</sup> 25 Avril 1854 - 20 <sup>e</sup> Juin 1899	
1852 Avril 5	Obscur (1 <sup>re</sup> Elisabeth) V <sup>e</sup> Obscur	
1856 juillet 15	Hiriard (Josephine et Hélène)	
1860 Juin 14	Hiriard (Marie Dominique)	
Décembre 19	Boué (Marie Anne) V <sup>e</sup> Lalande inh <sup>é</sup> 11/1/1896 - 6 <sup>e</sup> 86 bis Lalande	
1864 Octobre 27	Audibert Boué (Pierre)	
1866 Mai 22	Boué (Pierre Bernard)	
1872 Décembre 23	Delcressot (Alban) inh <sup>é</sup> 16 sept 1873 à cave 19 <sup>e</sup> 65 Delcressot	
1874 Novembre 22	Houcade (1 <sup>er</sup> ) V <sup>e</sup> Boué	
1875 juillet 21	Lalande (1 <sup>er</sup> ) ép <sup>se</sup> Boiffert inh <sup>é</sup> 26/1/1892 à cave 34 86	
1875 Mai 11	Lalande (1 <sup>er</sup> ) inh <sup>é</sup> 11/1/1846 à cave Lalande 6 <sup>e</sup> 86 bis.	
1895 Décembre 29	Boué (Christophe) 57 ans.	
1895 Juin 26	Boué (Pierre) inh <sup>é</sup> 26/10/1906 à cave Boué 5 <sup>e</sup> bis 14.	
1911 Mars 14	Birac (M <sup>lle</sup> Hélène) V <sup>e</sup> Boué 66 ans V <sup>e</sup> de Caudéran	
1940 Septembre 19	Boué (Angèle) 36 ans V <sup>e</sup> de Caudéran	
1149 Mai 23	Boué (Marie Joseph) 43 ans -	
25 Juin 1864	1855-11-17 - 1864 - 21/12/1864 V <sup>e</sup> BOUÉ 91 ans	
24-11-1977	ASTIER Laure V <sup>e</sup> BRUNET - 84 ans	
21 Décembre 1978	MARCELLIN Pierre Louis Jean 73 ans V <sup>e</sup> de Pignac	
2 Mars 90	MARCELLIN Jean Paul Marie 84 V <sup>e</sup> de Caux YMER	
2 Janvier 91	AUGER Paule Renée V <sup>e</sup> MARCELLIN (78A) 21/12/1864	



B O R D E A U X

ETAT CIVIL

\_\_\_\_\_ 1 \_\_\_\_\_ e section

n° 1258 CD \_\_\_\_\_

n° d'ordre \_\_\_\_\_

année 1903

EXTRAIT DES MINUTES DES ACTES DE NAISSANCES DE LA MAIRIE DE BORDEAUX

Le dix octobre mil neuf cent trois, à 15 heures, est née  
à Bordeaux (gironde) Hélène Thérèse Marie Angèle BOUÉ, du  
sexe féminin.-

EN MARGE : Néant.-

Certifié conforme.

Délivré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 DECEMBRE 1991

L'Officier de l'Etat civil,



*acte de naissance de Mimine Boué*

6<sup>9</sup>

Le dix sept Septembre mil neuf cent quarante,  
à \_\_\_\_\_ heure \_\_\_\_\_

est décédé au domicile de son père Jules Mabit  
Mimène Thérèse Marie Angèle Boué, s/ profession  
née à Bordeaux le dix Octobre mil neuf cent trois  
célibataire, fille de Eugène Boué, et de  
Marie Gabrielle Louise Angèle Auschitzky, son  
épouse

---

Da 18 Sept- 1940

q/ N° 374  
Décès  
Boué

Dressé le dix huit Septembre mil neuf cent quarante,  
à \_\_\_\_\_ heure \_\_\_\_\_, sur la déclaration  
de Edgard Anglichau, -employé, \_\_\_\_\_ ans  
rue de l'Eglise 14 à Caudéran

qui, lecture faite, a signé avec Nous Marcel  
Garnouze, Adjoint au Maire de Caudéran  
Officier de l'Etat Civil Par déléation

L'Adjoint Délégué

*[Signature]*

*[Signature]*

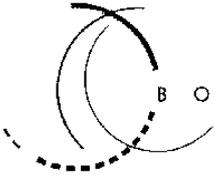
acte de décès de Mimine Boué

***acte de décès de Mimine Boué***

Le dix sept septembre mil neuf cent quarante à 3 heures, est décédée à son domicile 23? rue Jules Mabit, Hélène Thérèse Marie Angèle Boué, s/profession, née à Bordeaux le dix octobre mil neuf cent trois, célibataire, fille de Eugène Hermann Boué, et de Marie Gabrielle Louise Angèle Auschitzky, son épouse.

Dressé le dix huit septembre mil neuf cent quarante, 18 heures, sur la déclaration de Edgard Anglichau, employé, 41 ans, rue de l'Église 14 à Caudéran, qui, lecture faite, a signé avec nous, Marcel Carmouze, Adjoint au Maire Caudéran, Officier de l'État Civil, par délégation.

*Suivent les deux signatures.*

 B O R D E A U X

ETAT CIVIL

\_\_\_\_\_ C e section  
n° 50 / FH \_\_\_\_\_  
n° d'ordre \_\_\_\_\_  
année 1906 \_\_\_\_\_

EXTRAIT DES MINUTES DES ACTES DE NAISSANCE DE LA MAIRIE DE CAUDERAN  
(Commune rattachée à Bordeaux le 22 février 1965)

Le vingt quatre mars mil neuf cent six, à 7 heures, est né à Caudéran  
(Gironde), Marie Joseph Pierre Jacques BOUÉ, du sexe masculin.-  
EN MARGE : Marié à Caudéran (Gironde), le 15 avril 1932, avec-----  
Suzanne Jeanne Camille GOUAIS LANOS ASTIER.-  
----- : Décédé à Bordeaux le 21 mai 1949.-

Certifié conforme.  
Delivré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 juillet 1991 \_\_\_\_\_

L'Officier de l'Etat civil,



acte de naissance de Jacques Boué



Le quinze avril ~~AH 5781~~ ~~cent trente deux~~,  
quatre heures de soir, devant Nous Gabriel  
Séglise Député de la Gironde Maire de  
Caudéran officier de l'Etat civil

ont comparu publiquement en la maison commune :

Marié Joseph Pierre Jacques Boué  
ingénieur  
né à Caudéran (arr. de Bordeaux Gironde)  
le vingt quatre Mars mil neuf cent six  
demeurant à Caudéran avec sa mère ~~sa~~ Jules Mabit  
fils majeur de plus de 25 ans & Eugène  
Hermann Boué voyageur et M<sup>lle</sup>  
Marie Gabrielle Sordise Angèle  
Auschitzky son épouse sans profession

Du 15 avril 1932

N° 44  
Mariage

Boué

D'UNE PART;

et Suzanne Jeanne Camille Gouais  
Gouais Sanois Astier Sanois Astier sans profession

née à Bordeaux (Gironde)  
le dix sept juin mil neuf cent sept  
demeurant à Bordeaux avec son père ~~sa~~ Marie Margaux  
fille majeure de moins de 25 ans & André Louis  
Albert Gouais Sanois avoué présent et consentant  
et sa femme Marie Zélia Brunet son épouse  
fille adoptive de Saure Astier veuve Paul Charles  
Edouard Brunet

D'AUTRE PART.

Commune de CAUDERAN  
rattachée à BORDEAUX  
le 22 Février 1965

Photocopies certifiées conformes  
à l'acte original

23 AOUT 1991

MAIRIE de BORDEAUX  
L'Officier de l'Etat-Civil



acte de mariage civil de Jacques Boué

Les futurs époux déclarent qu'ils ont fait un  
 contrat de mariage recu le quatorze  
 avril courant par André Matheron  
 Bechet notaire à Bordeaux

Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont  
 déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous  
 avons prononcé au nom de la loi que Marie Joseph  
 Pierre Jacques Boué et Suzanne Jeanne  
 Camille Gouais Lanas Astier  
 sont unis par le **Marriage**.

Dont acte, en présence de Louis Ferron médecin  
 chef de l'hôpital militaire de Bayonne (Basses  
 Pyrénées) y demeurant majeur non parent des époux  
 Ambrose Louis Blondeau médecin à Mamers  
 (Sarthe) y demeurant majeur oncle de l'épouse  
 Gustave Dauphinie négociant rue Hériart  
 Dubreuilh à Bordeaux majeur oncle de l'époux  
 Daniel Auschitzky homme de lettres à  
 Arcachon y majeur oncle de l'époux

Lecture faite, les époux le père de l'épouse sa  
 mère adoptive  
 et les témoins ont signé avec Nous

*Fruit Astier*  
*Suzanne Gouais Lanas*  
*Jacq Boué*  
*Dauphinie*  
*Ferron*  
*Blondeau*  
*Auschitzky*  
*Blondeau*

***acte de mariage civil de Jacques Boué***

Le quinze avril mil neuf cent trente deux, quatre heures du soir, devant Nous Gabriel Léglise Député de la Gironde Maire de Caudéran officier de l'État civil

Ont comparu publiquement en la maison commune :

Marie Joseph Pierre Jacques Boué,  
ingénieur,

né à Caudéran (arr.) de Bordeaux (Gironde) le vingt quatre mars mil neuf cent six.

Demeurant à Caudéran avec ses père et mère 20 rue Jules Mabit.

Fils majeur de plus de 25 ans d'Eugène Hermann Boué, voyageur, et de Marie Gabrielle Louise Angèle Auschitzky, son épouse, sans profession.

***d'une part***

Et Suzanne Jeanne Camille Gouais Lanos Astier, sans profession,  
née à Bordeaux (Gironde)

le dix sept juin mil neuf cent sept.

Demeurant à Bordeaux avec son père, 22 rue Margaux.

Fille majeure de moins de 25 ans de André Louis Albert Gouais Lanos, avoué, présent et consentant, et de feu Jeanne Marie Zélia Brunet, son épouse. Fille adoptive de Laure Astier, veuve Paul Charles Edouard Brunet.

Les futurs époux déclarent qu'ils ont fait un contrat de mariage reçu le quatorze courant par André Matheron Béchet notaire à Bordeaux.

Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi que Marie Joseph Pierre Jacques Boué et Suzanne Jeanne Camille Gouais Lanos Astier sont unis par le mariage.

Dont acte, en présence de Louis Ferron, médecin chef de l'hôpital de Bayonne (Basses Pyrénées), y demeurant, majeur, non parent des époux ; Ambroise Louis Blondeau, médecin à Mamers (Sarthe) y demeurant, majeur, oncle de l'épouse ; Gustave Dauphiné, négociant, rue Hériat (c'est Hériard) Dubreuilh à Bordeaux, majeur, oncle de l'époux ; Daniel Auschitzky, homme de Lettres, à Arcachon (Gde), majeur, oncle de l'époux.

Lecture faite, les époux, le père de l'épouse, sa mère adoptive et les témoins ont signé avec nous.

*Suivent les signatures.*

171. BOUE Jacques  
43 ans

63

Le vingt et un mai mil neuf cent quarante neuf à douze heures quarante cinq est décédé en son domicile 7 rue de Chevresus, Marie Joseph Pierre Jacques BOUE, né à Caudéran(Gironde) le vingt quatre mars mil neuf cent six, Ingénieur, époux de Suzanne Jeanne Camille GOUAIS-LANOS-ASTIER, fille de Eugène Hermann BOUE et de Marie Gabrielle Louise Angèle AUSCHITZKY.- Dressé le vingt deux mai mil neuf cent quarante neuf à onze heures sur la déclaration de René FAM, trente cinq ans, employé rus de beafort 11 qui lecture faite a signé avec NOUS

Jean DEYMES, Adjoint au Maire.

*Jacques Boué*

*Deymes*

*Fam*

acte de décès de Jacques Boué



***Acte de naissance de Suzanne Gouais-Lanos Astier***

L'an mil neuf cent sept, le dix-neuf juin à quatre heures du soir, devant nous Blaise Montaudon, Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'État Civil, a comparu André Louis Albert Gouais-Lanos, âgé de trente-huit ans, avoué au Tribunal Civil, rue Margaux 22 ; lequel nous a présenté une enfant de sexe féminin née chez lui avant-hier soir à huit heures, de lui déclarant et de Jeanne Marie Zélia Brunet, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, son épouse ; enfant à laquelle il donne les prénoms de Suzanne Jeanne Camille.

Dont acte fait en présence de M. Pierre Edouard Bertin, âgé de quarante-six ans, avocat à la Cour d'Appel, Conseiller général de la Gironde, ancien adjoint au maire de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur, rue Vital Carles 15, et Théodore Duburch, âgé de trente-neuf ans, avoué à la Cour d'Appel, rue du Temple 17.

Lecture faite du présent, le père et les témoins ont signé avec nous.

*Suivent les signatures.*

En marge :

Adoptée par dame Laure Astier, veuve de Paul Charles Edouard Brunet, en vertu d'un jugement du Tribunal Civil de Bordeaux, en date du 16 décembre 1931, transcrit à Bordeaux le 18 mars 1932 (3-299 bis). Mention du 18 mars 1932. Le Conseiller municipal délégué. *Illisible*.

Mariée à Caudéran (Gde) le quinze avril mil neuf cent trente deux avec Marie Joseph Pierre Jacques Boué. Mention du 26 avril 1932. Le Conseiller municipal délégué. *Illisible*.

Remariée à Bordeaux (1311) le 8 novembre 1975 avec Louis Fernand Beurier annot(ation) du 10 novembre 1975.



*Abel Auschitzky*



## 7

## ABEL AUSCHITZKY

Abel Auschitzky est né le neuf mars mil huit cent quatre-vingt deux, à Arcachon, au domicile de ses parents ⑦<sup>1</sup>. Il est le fils de Louis *Auguste Pierre Charles* Auschitzky âgé de quarante neuf ans, propriétaire, et de *Marie Marthe Angèle* Sabatier, âgée de trente cinq ans, domiciliés à Arcachon, boulevard de l'Océan, mariés.

Nous avons retrouvé, aux Archives de l'Armée, son livret militaire. Il y est dit :

**Service militaire :**

Louis Paul Abel Auschitzky  
Né le 9 mars 1882 à Arcachon  
Demeurant à : La Teste (Gde).  
Profession : avocat.  
N° de tirage : 14.  
N° d'inscription : 72.  
Education : 5.  
Observation : Article 23 (*myopie*).  
Taille : non indiquée.  
Décision : Bon / Dispensé.  
Aspirant au doctorat en droit.

Le 12 janvier 1907, Abel Auschitzky, avocat à la Cour d'appel, soldat de la réserve, demeurant à Bordeaux, rue Notre Dame 73, fils majeur et légitimé de Louis *Auguste Pierre Charles* Auschitzky, sans profession, demeurant à Bruxelles (Belgique), chaussée Waterloo 491 et de feu *Marie Marthe Angèle* Sabatier, s'est marié ⑦<sup>3</sup> à Suzanne *Anne Marie* Alauze, sans profession, née à Bordeaux le 7 juillet 1885, demeurant avec ses père et mère à Bordeaux cours du pavé des Chartrons 16, célibataire fille majeure et légitime de Jacques Henri Alauze avoué au tribunal de première instance de Bordeaux et de *Magdeleine Laure* Edma Ducasse, sans profession.

Abel a remis l'acte de consentement de son père et le certificat des publications faites sans opposition à Ixelles-Bruxelles (Belgique) le dimanche 30 décembre 1906.

Parmi les témoins, nous relevons : Pierre Eymeric vicomte de Pelleport Burète, âgé de cinquante ans, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, place du Champs de Mars 8 ; Maurice Cathala, âgé de quarante quatre ans, notaire, cours Tournon 3 ; Daniel Auschitzky, âgé de quarante trois ans, homme de lettres à Arcachon (Gironde), frère de l'époux ; Maurice Auschitzky, âgé de quarante et un an, courtier, rue du Jardin Public 8, aussi frère de l'époux.

Les époux déclarent avoir passé contrat le 10 janvier 1907 devant Maître Cathala, notaire à Bordeaux ⑦<sup>2</sup>.

Le 30 juillet 1940, Abel meurt 38 rue Ferrère ⑦<sup>4</sup>. Il avait cinquante deux ans. Il était avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre.



*Abel Auschitzky*

*Avocat à la Cour. Né à Arcachon le 9 mars 1882. Plusieurs fois lauréat de la faculté de Bordeaux. S'inscrit au Barreau de Bordeaux (1902) ; secrétaire de la conférence du stage (1905, 1906). Sa connaissance approfondie du droit jointe à son talent et son éloquence l'avaient placé au premier rang des avocats bordelais, membre du conseil de l'Ordre (1922) et bâtonnier (1928). Il mourut subitement à Bordeaux le 30 juillet 1940. Il était chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre.*

*Son fils, Guy Auschitzky, est également avocat au Barreau de Bordeaux.*

Jean et Bernard Guérin.

Abel Auschitzky a publié en 1908 : « *L'esprit au barreau de Bordeaux* ».

<i>Suzanne Alauze</i>
-----------------------

Suzanne *Anne Marie* Alauze, fille de Jacques Henri Alauze, âgé de trente et un ans, avoué près le Tribunal de première instance de Bordeaux, demeurant cours du pavé des Chartrons 16 et de *Magdeleine Laure* Edma Ducasse, âgée de vingt six ans, sans profession, est née, en leur demeure, le sept juillet de l'an mil huit cent quatre vingt-cinq ⑦<sup>5</sup>.

Le 26 février 1970, elle décède en son domicile, 171 rue Saint-Genès, Suzanne Anne Marie Alauze, veuve de *Louis Paul Abel Auschitzky* ⑦<sup>6</sup>. Elle a été inhumée dans la tombe de ses parents ⑦<sup>7</sup>



De cette union, naîtront deux enfants :

- 1- Simone, *première tige*
- 2- et Guy, *deuxième tige*, qui suivent :

**première tige****Simone Auschitzky**

Elle est née le 25 octobre 1907 à Bordeaux ⑦<sup>12</sup>.

L'acte de naissance stipule : « *une inscription a été prise au répertoire civil sous le numéro 262/90 du 16 mars 1990. Mention du 28 mars 1990* ». Le délais légal des consultations n'étant pas accomplis, nous n'avons pu savoir de quoi il s'agit. Nous supputons qu'elle concerne l'adjonction de la particule à son nom de femme mariée.

Le 9 décembre 1935 elle épouse *Marie Joseph de Peyrelongue*, né à Bordeaux le 4 novembre 1902. En marge de l'acte : « *Changement de Régime Matrimonial. Décision rendue le 5 juillet 1990 par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux. Mention du 14 août 1990* » ⑦<sup>13</sup>.

Un contrat a été reçu le 7 décembre 1935 par Maître Peyrelongue notaire à Bordeaux.

**Joseph de Peyrelongue**

Est né à Bordeaux le 4 novembre 1902.



Le ménage a eu quatre enfants :

1- *Guy Abel Hermann*, né le 1er février 1937 à Paris, marié le 26 avril 1965 à *Lucie de Montgolfier*, dont :

1- *Florence*, née à Neuilly le 15 avril 1973.

2- *Hervé Joseph*, né le 6 avril 1938 à Arcachon, marié le 9 mai 1965, à *Mexico*, à *Enriqueta Diener-Arrigunaga*, dont trois enfants :

1- *Luis*, né à *Mexico* le 3 février 1966.

2- *Carlos*, né à *Mexico* le 26 août 1968.

3- *Véronica*, née à *Mexico* en juillet 1973.

3- *Jean*, né à Arcachon le 26 décembre 1940, marié à *Oberursel (R.F.A.)* le 17 février 1968, avec *Roswitha Frank-Fahle*, dont six enfants :

1- *Séverine*, née à *Pouhkepsie (U.S.A.)* le 23 mars 1969. Mariée à *Edouard Miailhe*, dont *Théophile*, né en 1999.

2- *Harald*, né à *Boulogne* le 2 juin 1970.

3- *Frédéric*, né à *Villemecresnes (Val-de-Marne)*, le 29 décembre 1972.

4- *Jeanne*

5- et *Alice*, nées le 1er février 1974 à *Créteil (Val-de-Marne)*

6- *Hugues*, né à Arcachon le 2 septembre 1977

4- *Béatrice*, née à *Eysines (Gde)*, le 4 avril 1943, mariée à Paris le 18 décembre 1965 à *Patrick Déon* né le 23 février 1975. Dont quatre enfants:

1- *Sophie*, née le 1er décembre 1966 à *Boulogne sur Seine*, mariée le 8 avril 1989 à *Etienne Salle de Chou*, dont un enfant :

- Victor, né à Beauvais le 13 novembre 1989.

2- Valentine, née le 31 janvier 1969 à Boulogne sur Seine, mariée le 10 mars 1990, à Saint Valentin, à Frédérique Camus.

3- Virginie, née à Boulogne sur Seine le 1er septembre 1970.

4- Charles-Henri, né le 1er avril 1973 à Boulogne sur Seine.



**deuxième tige****Guy Auschitzky**

*Jacques Marie Guy Abel Auschitzky* est né le 10 octobre 1909, à Lescombes (chez son grand-père maternel) commune d'Eysines (Gde) ⑦<sup>8</sup>.

Le 12 juin 1935, il s'est marié, à Bordeaux, avec *Marie Madeleine Chantal Peyrelongue* ⑦<sup>9</sup>.

Un contrat a été reçu le 7 juin 1935 par Me Peyrelongue notaire à Bordeaux.

Le 27 octobre 1988, il s'est éteint 220 rue Mandron, à Bordeaux. Il était avocat honoraire, domicilié à Bordeaux 16, rue Duplessy ⑦<sup>10</sup>.

**Chantal Peyrelongue**

Est née le 11 novembre 1914, au domicile de ses parents. Elle est la fille de *Louis Marie Philippe Peyrelongue*, vingt sept ans, négociant, et de *Antoinette Marguerite Marie Gautier*, dix neuf ans, sans profession, son épouse, domiciliés au village de Germeville ⑦<sup>11</sup>.



Le ménage a eu quatre enfants :

1- Nadia, née le 11 mars 1936. Mariée le 30 octobre 1954 avec François Brugerolle, né le 13 mars 1932, dont trois enfants :

1- Caroline, née le 26 Juillet 1955, mariée à Gabriel Marly, dont trois enfants :

1- Nathalie, née le 21 janvier 1970.

2- Frank, né le 6 juin 1975.

3- Marina, née le 4 avril 1978.

2- Claude, né le 28 octobre 1957, marié à Hélène Laden, dont :

1- Romain, né le 29 juin 1983.

3- Annick, née le 18 mai 1961, mariée à Patrick Delsol, dont :

1- Charlotte, née le 9 juillet 1988.

2- Viviane, née le 18 décembre 1938, mariée le 23 décembre 1959 à Pierre Mallet, né le 18 novembre 1936, dont :

1- Thierry, né le 4 septembre 1960, marié à Pascale Mathio, née le 4 avril 1963, dont :

- Arthur, né le 7 décembre 1988.

2- Stéphanie, née le 27 mars 1964.

3- Louis II *Abel Guy*, ingénieur. Né à Eysines (Gde), le 26 août 1942. Marié à Agnès *Thérèse Marie* Lebrun, journaliste écrivain, née à Rouen (Seine Maritime), le 26 juin 1950.

Agnès et Louis II adoptent trois enfants :

- 1- Emilie *Pascale Marie*, née à Paris 14ème, le 9 juin 1976.
- 2- Anne-Claire *Marie*, née à Marseille le 25 avril 1980.
- 3- Florian *Marc Marie*, né à Marseille 5ème, le 21 mai 1982.



*Louis Auschitzky fit ses études secondaires au lycée Montesquieu et ses classes préparatoires à Montaigne, à Bordeaux. Il obtint, en 1966, le diplôme d'ingénieur de l'Institut Industriel du Nord de la France (Lille).*

*Après cinq années passées au sein de la société de services en informatiques Sema, il entre dans une filiale du groupe Thomson. Celle-ci l'envoie, en 1978, à Aix-en-Provence afin d'animer les développements informatiques effectués par son centre d'études de Provence. Puis, en 1984, elle lui confie la charge de conduire le développement et l'installation du système informatique de gestion du nouvel aéroport de fret international aérien de Moscou.*

*En 1986, souhaitant entrer chez un grand utilisateur de l'informatique, il postule auprès de la Compagnie des Assurances Générales de France qui le charge alors de promouvoir les moyens d'assurer la qualité et la sécurité de son informatique.*



4- Brigitte, née le 30 décembre 1947. Mariée le 5 juillet 1969 à Bernard de Jacobet de Nombel d'Izarn de Villeport, né le 30 juin 1946. Dont trois enfants :

- 1- Nadia, née le 9 août 1970.
- 2- Delphine, née le 10 mars 1972. Mariée à Nicolas Batereau.
- 3- Aymeric, né le 12 octobre 1977.





*Familles alliées*



## les ALAUZE

Le Bottin de 1891 indique :

ALAUZE Père (P.) 60, rue Ferrère.

ALAUZE Henri. Avoué au Tribunal de 1ère Instance, 46 cours Fossé des Chartrons.

ALAUZE Maurice. Avocat, 60, rue Ferrère.

*Alauze (Paul-Emile). Mort à Bordeaux le 25 janvier 1898. Avoué à Bx. Fut conseiller municipal et adjoint au maire ; membre du parti royaliste. Il eut deux fils : Henri (qui suit), Maurice et une fille mariée à Georges Desse.*

*Alauze (Henri). Né à Bordeaux le 2 juin 1854. Avoué. Prit la suite de l'étude de son père. Il fut, à deux reprises, président de la Compagnie des avoués, puis fit partie de la Chambre des avoués. Président de la Société civile du gymnase Bertini ; s'est longtemps dévoué comme secrétaire général à la Société de secours aux blessés de Bordeaux. Appartenait à de nombreuses œuvres philanthropiques. Mort à Eysines le 23 octobre 1912 ; il laissa un grand nom dans sa profession. Marié à Melle Ducasse, il eut trois enfants :*

*1- Paul, né en 1880, marié à Melle Maubourguet.*

*2- Jacques, né le 7 octobre 1882 à Bordeaux. Nommé avoué au tribunal en remplacement de son père, le 11 janvier 1913. Croix de guerre 1914-1918. Avoué honoraire en 1941. Mort à Bordeaux le 4 janvier 1950.*

*3- Suzanne, mariée à Abel Auschitzky.*

*L'étude Alauze, depuis trois générations dans la même famille, appartient à Georges Bahans depuis le 31 mai 1941.*

dictionnaire biographique de la Gironde



## les LEBRUN

*Agnès Lebrun, fille du conseiller à la Cour de cassation, Auguste Lebrun (décédé en 1970), appartient par sa mère à la famille parisienne des Duval-Arnouls.*

*Celle-ci a, non seulement donné plusieurs députés de Paris, un président du conseil municipal, mais regroupe les descendants des Baltard.*

*L'un d'eux se fit connaître en tant que architecte de Carnot, organisateur de la victoire pendant la Révolution française. Son fils, sous Napoléon III, construisit, entre autres, les halles de Paris, l'église Saint Augustin ainsi que d'autres monuments de la capitale.*

Louis Auschitzky



## les MARLY

*Vieille famille bordelaise à laquelle appartenait Ponce Marly, qui fonda, en 1835, la première miroiterie française du sud-ouest.*

*Marly (Henri), son fils, lui succéda, en 1873, dans la direction de cette importante industrie.*

*Elu au conseil d'arrondissement, en août 1892, il en devenait le vice-président, lors de sa réélection en 1898. Il appartenait au bureau de l'association républicaine de la Gironde. Membre du bureau de la société d'économie politique de Bordeaux, il donna plusieurs articles remarquables dans la "Revue Economique" et écrivit plusieurs études sur les améliorations à apporter à la voirie de la ville. Fut président du syndicat du quartier Saint-Pierre. Pionnier de l'automobile dans le sud-ouest, mort à Nice le 2 mars 1902. Marié à Melle Antin, il laissait trois fils : André, Pierre et Gabriel.*

*Marly (Gabriel). Industriel. Né à Caudéran le 2 août 1885. Fit ses études au lycée et à la faculté de Bordeaux. Licencié es-science. Gérant de la Société Auxiliaire du Meuble, fondateur et directeur de diverses sociétés de miroiteries à Bordeaux, Nantes, Limoges et Toulouse. Président des Chambres syndicales des miroitiers. Chevalier du Mérite commercial. Marié à Melle Marguerite Walton, il eut trois enfants, dont deux fils : John et Franck.*

*Marly (Franck) Né à Marseille le 11 mars 1927. Directeur de la Manufacture Générale de Miroiterie à Bordeaux. Marié à Melle Michèle Gaden. Trois enfants, dont deux fils Gabriel et Serge.*

Jean et Bernard Guérin



## les PEYRELONGUE

*La famille Peyrelongue, originaire des confins des Landes et du Béarn, descend de Dominique Peyrelongue (1677-1767), chirurgien de mer, qui se maria à Bordeaux en 1707 et y fit souche.*

*La Maison Hanappier-Peyrelongue & Cie a tenu une place importante dans le négoce des vins.*

*En outre, cette ancienne famille bourgeoise compte parmi ses membres plusieurs juristes ; ainsi, trois furent avoués, dont un, Herman Peyrelongue (1858-1925) fut président de la Chambre départementale des avoués ; trois autres furent notaires, dont un fut président de la Chambre des notaires de la Gironde ; un avocat à la Cour d'appel.*

*De plus, cette famille compte des procureurs au présidial de Dax, un huissier à la Cour des aydes, un juge de paix, quatre religieuses, deux officiers (dont un, le sous-lieutenant Henri Peyrelongue, né en 1896, est mort pour la France en 1918), un ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures, président de la Chambre de commerce de Libourne, un président du Tribunal de commerce de Cognac, etc...*

*Principales alliances : de Truques (1615), Pujols (1669), Laval (1707), Larousie (1788), Pomiès, Macaire (1849), Rey (1876), Hanappier (1879), Morton (1886), Herriard (1910 et 1911), Mirieu de Labarre (1912 et 1952), Blanchy (1917), Lacaze (1919), Cathala (1920),*

*Le Quellec, de Lestapis (1922), Castillon du Perron (1923), Auschitzky (1935 et 1935), Dejean (1936), Barreau des Anges de Bibal (1939), Deslandres (1946), de Gilhem de Lataillade (1949), Harismendy (1951), Lundqvist (1951), Villaret (1954), Filiol de Raimond, Fialon, de Montgolfier, Vallentin-Dulac, de Gaye (1976), etc...*

Ch. Luc Robin





*Recueil des actes*



N<sup>o</sup> 10  
du 10 mars 1882



Le dix mars mil huit cent quatre-vingt deux  
à trois heures du soir

Acte de naissance de Louis Paul Abel Auschitzky  
né le neuf mars  
à cinq heures du soir à Arcachon.

au domicile de ses parents  
fils de Pierre Charles Auschitzky âgé de quarante neuf  
ans, profession de Propriétaire et de Marie Mathilde Sabatier  
âgée de trente cinq ans, domiciliés à Arcachon,  
Boulevard de l'Océan mariés

Louis Paul Abel  
Auschitzky

Le sexe de l'enfant a été reconnu être d'un masculin

Premier témoin : Gilbert Cressot  
âgé de vingt huit ans, profession de Comptable  
domicilié à Arcachon

Second témoin : Pierre Trier  
âgé de cinquante huit ans, profession de Employé  
domicilié à Arcachon

A  
Louis Auguste  
P...  
dit. ~~viros~~

Sur la réquisition et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant

Et ont signé après lecture

Constaté selon la loi par Nous Martin Eugène  
Maire, Adjoint au Maire de la Ville  
d'Arcachon, remplissant par délégation du maire  
les fonctions d'officier de l'État civil.

*(Small text at the bottom left, partially illegible)*  
Cressot  
Trier  
Martin Eugène  
Adjoint

*acte de naissance d'Abel Auschitzky*

Du dix mars mil huit cent quatre-vingt deux à trois heures du soir.

Acte de naissance de Louis Paul Abel Auschitzky  
né le neuf mars à cinq heures du soir à Arcachon, au domicile de ses parents.

Fils de Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, âgé de quarante neuf ans, propriétaire, et de Marie Marthe Angèle Sabatier, âgée de trente cinq ans, domiciliés à Arcachon, boulevard de l'Océan, mariés,

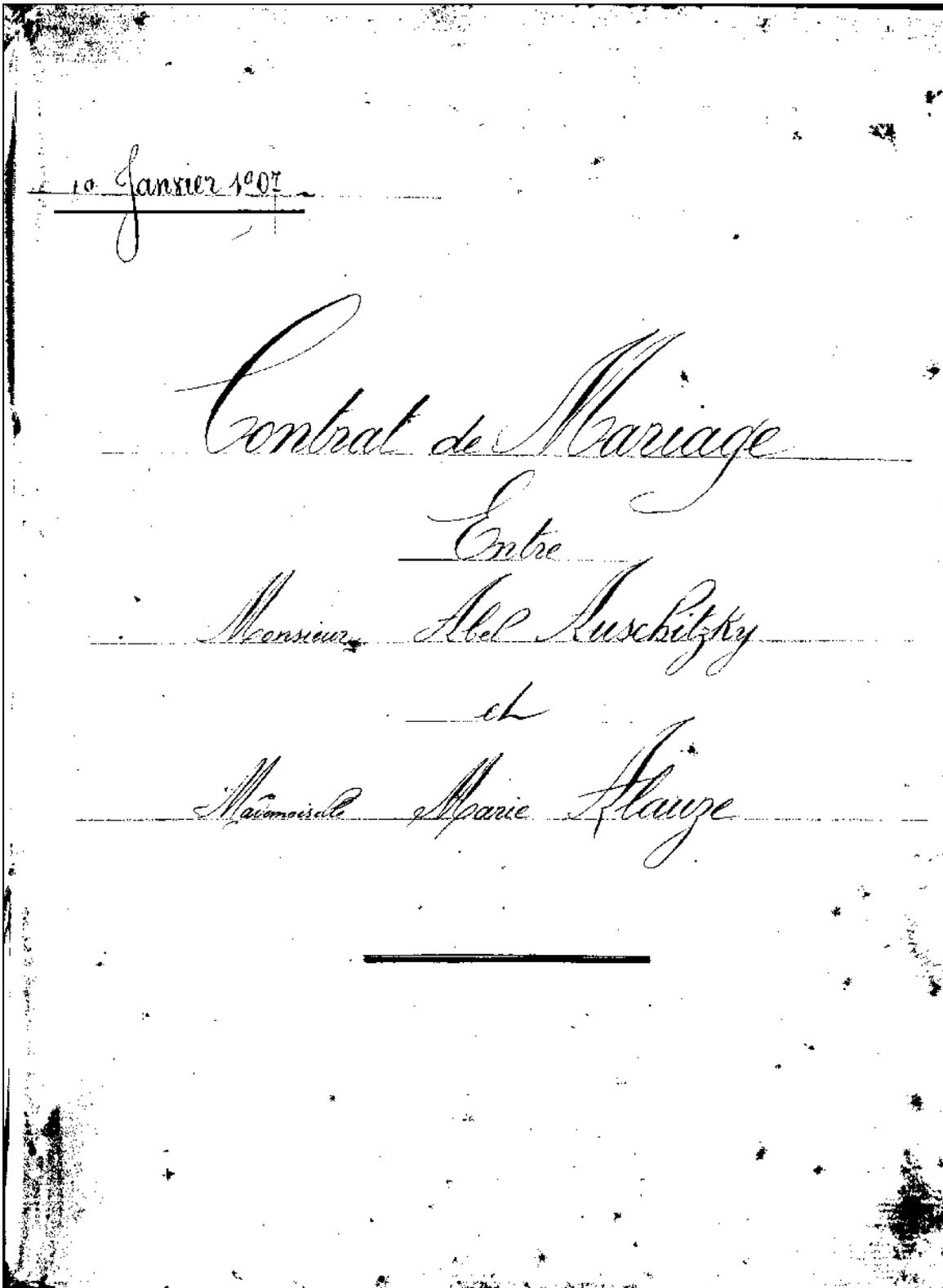
Le sexe de l'enfant a été reconnu être du masculin.

Premier témoin : Gilbert Prévost, âgé de vingt huit ans, comptable, domicilié à Arcachon.  
Second témoin : Pierre Vigier, âgé de cinquante huit ans, employé, domicilié à Arcachon.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant, et ont signé après lecture.

Constaté selon la loi par Nous Martin Eugène Hennon, Adjoint au Maire de la Ville d'Arcachon, remplissant par délégation du maire les fonctions d'officier de l'Etat civil.

*Suivent les signatures.*



contrat de mariage d'Abel Auschitzky

Copie: 4 Herb



Pardevant M<sup>rs</sup> Maurice Cathala et M<sup>rs</sup> Maurice Peyrelongue, notaires à Bordeaux, soussignés.

Ont Comparu :

Monsieur Louis Paul Abel Auschitzky, avocat à la Cour d'appel à Bordeaux, demurant en la cité Belle Rue Notre Dame n<sup>o</sup> 38, né à Orançon le neuf Mars mil huit cent quatre-vingt deux.

Fils légitime de M. Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, demurant à Bruxelles (Belgique) Chaussée Waterloo n<sup>o</sup> 491, et de Madame Marie Marthe Angèle Sabatier, décédée.

Stipulant pour lui et en son nom personnel  
D'une Part

Mademoiselle Suzanne Anne Marie Alauze, sans profession, demurant à Bordeaux, Cours du Parc des Charbons n<sup>o</sup> 16, né à Bordeaux le sept Juillet mil huit cent quatre-vingt cinq.

Fille légitime de M. Jacques Henri Alauze et de Madame Magdelaine Laure Edma Ducasse

Stipulant pour elle et en son nom personnel  
D'autre Part

Et Monsieur Jacques Henri Alauze, avoué près le tribunal de première instance de Bordeaux, et Madame Magdelaine Laure Edma Ducasse, sans profession, son épouse, qui il autorise, demurant ensemble à Bordeaux Cours du Parc des Charbons n<sup>o</sup> 16

Agissant aux présentes tant pour donner leur agrément au mariage projeté qu'à raison de la donation qu'ils vont faire ci-après en faveur de la demoiselle future épouse, leur fille.

Encore D'autre Part.

Soelles  
[Signatures]

mais à charge de faire inventaire  
 Les clauses et conventions civiles du mariage que M. Auschitzky et Mademoiselle Alange se proposent de contracter incessamment

*[Handwritten signatures and initials, including 'L.A.' and 'M.A.']*

Article Premier

- Régime -

Il n'y aura entre les futurs Epoux qu'une communauté de biens réduite aux acquêts dont les effets et l'étendue seront réglés conformément aux dispositions des articles 1498 et 1499 au Code civil.

Cette communauté est établie sous la condition expresse et indépendamment de sa moitié en pleine propriété dans les dits acquêts, le survivant des époux aura l'usufruit et jouissance sa vie durant avec dotal ou caution et d'emploi de la part d'acquêts du prédécédé qu'il y ait ou non des enfants de leur union, et ce non à titre de libéralité mais comme convention de mariage permise par l'article 1137 du Code civil.

Toutefois il sera réservé au survivant de la part d'acquêts revenant à la succession du prédécédé somme suffisante pour payer les droits de mutations incombant à cette part; en sorte que l'usufruit du survivant ne s'augmente que sur l'excédent.

Article Deux

Apport de la future épouse

Mademoiselle Alange, future épouse, déclare apporter en mariage et se constituer personnellement en dot un nouveau estimé quatre mille francs et...  
 Duquel apport la future épouse a donné comant au futur époux qui en reconnaît l'exactitude et consent à en demeurer chargé par le seul fait de la célébration du mariage.

## Article Troisième

## - Donations à la future épouse -

En considération du mariage projeté, M. et M<sup>me</sup> Stange contractent en dot solidairement entre eux en avancement d'hoirie et par anticipation, sur les droits de la future épouse d'abord sans la succession du premier mourant des donateurs et subsidiairement, s'il y a lieu, dans celle du survivant, à la demoiselle future épouse, son fille, qui accepte, et les en remercie.

La somme de cent mille francs ... sur lesquels dix mille francs seront remis aux futurs époux le jour même du mariage dont la célébration s'annonce. Le surplus sera versé aux donateurs et constituera la future épouse comptable.

Quant aux quatre ... dix mille francs de trébucher, M. et M<sup>me</sup> Stange s'obligent sous la solidarité de deux cautions, à les verser aux futurs époux dans un délai de six années à compter du jour du mariage et à leur en servir les intérêts au taux de quatre pour cent l'an, payables par trimestre et d'avance à partir de la même époque.

Toutefois M. et M<sup>me</sup> Stange se réservent la faculté de se libérer par anticipation par acompte de dix mille francs au moins, en prévenant la future épouse trois mois à l'avance.

## Article quatrième

## - Objets personnels -

Les habits, linge, bijoux, bardes, bijoux et généralement tous les objets à l'usage personnel de chacun des futurs époux seront la propriété jointe et ne tomberont pas dans la communauté d'acquêts ci-dessus stipulée.

Article cinq

- Sur le Mobilier -

Le survivant des époux aura le droit de conserver pour son compte personnel tout ou partie des meubles meublants ou objets mobiliers dépendant soit de la communauté soit même de la succession propre de son conjoint prédécédé, sans tenir compte de la valeur de ces objets soit à la communauté soit à la succession de l'époux prédécédé, tel qu'il y aura lieu, et ce d'après l'estimation qui en sera faite dans l'inventaire legal dressé lors du décès de l'époux prédécédé.

Telles sont les conventions des parties auxquelles avant ce jour, M. Cathala, l'un des Notaires soussignés, a donné lecture des articles 1391 et 1394 du code civil et a délivré le certificat prescrit par le dit article pour être remis à l'officier de l'Etat civil qui procédera à la célébration du mariage.

Donné à Bordeaux le 10 Janvier 1907  
Et en huit exemplaires  
le dix Janvier

Et après lecture faite, les parties ont signé avec les notaires.

Indigité à Bordeaux le 10 Janvier 1907  
Vol 347 : 1330.4 Regu 0.000  
10  
2010  
201375  
Deux mille six cents francs en son compte  
Deux mille deux cents francs  
1011, un 10000, 2000

Signature de Suzanne Alange  
Signature de L. Alange  
Signature de Sophie Duchon Dorcy  
Signature de Léontine Auschitzky  
Signature de Suzanne Alange  
Signature de Jacques Alange  
Signature de Cathala

## ***contrat de mariage d'Abel Auschitzky***

Par devant Me Maurice Cathala et Me Maurice Peyrelongue, notaires à Bordeaux, soussignés,

### ***ont comparu***

Monsieur Louis Paul Abel Auschitzky, avocat à la Cour d'appel à Bordeaux, demeurant en la dite ville, rue Notre Dame n°73, né à Arcachon le neuf mars mil huit cent quatre-vingt deux.

Fils légitime de M. Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, demeurant à Bruxelles-Ixelles (Belgique), chaussée Waterloo n°491, et de Madame Marie Marthe Angèle Sabatier, décédée.

Stipulant pour lui et en son nom personnel.

### ***d'une part***

Mademoiselle Suzanne Anne Marie Alauze, sans profession, demeurant à Bordeaux, cours du Pavé des Chartrons n°16, née à Bordeaux le sept juillet mil huit cent quatre-vingt cinq.

Fille légitime de M. Jacques Henri Alauze et de Madame Magdeleine Laure Edma Ducasse.

Stipulant pour elle en son nom personnel.

### ***d'autre part***

Et Monsieur Jacques Henri Alauze, avoué près le Tribunal de première instance de Bordeaux, et Madame Magdeleine Laure Edma Ducasse, sans profession, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Bordeaux cours du Pavé des Chartrons n°16.

Agissant aux présentes tant pour donner leur assentiment au mariage projeté qu'à raison de la donation qu'ils vont faire ci-après en faveur de la demoiselle future épouse, leur fille.

### ***encore d'autre part***

Lesquels ont arrêté de la manière suivante les clauses et conditions civiles du mariage que M. Auschitzky et Mademoiselle Alauze se proposent de contracter immédiatement.

### ***article premier***

#### ***régime***

Il n'y aura entre les futurs époux qu'une communauté de biens réduite aux acquets dont les effets et l'étendue seront réglés conformément aux dispositions des articles 1498 et 1499 du Code civil.

Cette communauté est stipulée sous la condition expresse qu'indépendamment de sa moitié en pleine propriété dans les dits acquêts, le survivant des époux aura l'usufruit et jouissance sa vie durant avec dispense de caution et d'emploi mais à charge de faire inventaire, de la part d'acquêts de prédécédé qu'il y ait ou non des enfants de leur union, et ce non à titre de libéralité, mais comme convention de mariage permise par l'article 1525 du code civil.

Toutefois il sera prélevé sur la part d'acquêts revenant à la succession du prédécédé (une) somme suffisante pour payer les droits de mutations incombant à cette part ; en sorte que l'usufruit du survivant ne s'exercera que sur l'excédent.

**article deux**

*apport de la future épouse*

Mademoiselle Alauze, future épouse, déclare apporter en mariage et se constituer personnellement en dot :

Un trousseau estimé quatre mille francs, ci..... 4 000 F

Duquel apport la future épouse a donné connaissance au futur époux qui en reconnaît l'exactitude et consent à en demeurer chargé par le seul fait de la célébration du mariage.

**article trois**

*donation à la future épouse*

En considération du mariage projeté, M. et Mme Alauze constituent en dot solidairement entre eux, en avance-ment d'hoirie, et par imputation sur les droits de la future épouse d'abord dans la succession du premier mourant des donateurs et subsidiairement, s'il y a lieu, dans celle du survivant, à la demoiselle future épouse, leur fille, qui accepte, et les en remercie.

La somme de cent mille francs, ci..... 100 000 F

sur laquelle dix mille francs seront remis aux futurs époux le jour même du mariage dont la célébration vaudra décharge aux donateurs et constituera le futur époux comptable.

Quant aux quatre-vingt dix mille francs de surplus, M. et Mme Alauze s'obligent sous la solidarité ci-dessus ex-primée, à les verser aux futurs époux dans un délai de dix années à compter du jour du mariage, et à leur en servir les intérêts au taux de quatre pour cent, payables par trimestre et d'avance à partir de la même époque.

Toutefois, M. et Mme Alauze se réservent la faculté de se libérer par anticipation par acompte de dix mille francs au moins, en prévenant la future épouse trois mois à l'avance.

**article quatre**

*objets personnels*

Les habits, linge, hardes, bijoux et généralement tous les objets à l'usage personnel de chacun des futurs époux seront la propriété privée et ne tomberont pas dans la communauté d'acquêts ci-dessus stipulée.

**article cinq**

*sur le mobilier*

Le survivant des époux aura le droit de conserver pour son compte personnel tout ou partie des meubles meu-blants ou objets mobiliers dépendant soit de la communauté soit même de la succession propre de son conjoint prédécédé, sauf à tenir compte de la valeur de ces objets soit à la communauté, soit à la succession de l'époux prédécédé, selon qu'il y aura lieu, et ce d'après l'estimation qui sera faite dans l'inventaire légal dressé lors du décès de l'époux prédécédé.

Telles sont les conventions des parties auxquelles, avant de clore, Me Cathala, l'un des notaires soussignés, a donné lecture des articles 1391 et 1394 du code civil, et a délivré le certificat prescrit par le dernier article pour être remis à l'officier de l'État civil qui procédera à la célébration du mariage.

**dont acte.**

Fait et passé à Bordeaux, cours du Pavé des Chartrons n°16, en la demeure de M. et Mme Alauze.

L'an mil neuf cent sept, le dix janvier.

Et après lecture faite, les parties ont signé avec les notaires.

*Suivent douze signatures.*



***acte de mariage civil d'Abel Auschitzky***

L'an mil neuf cent sept, le douze janvier à quatre heures du soir, devant nous James Mestrezat, Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'État Civil, ont comparu en l'Hôtel de Ville, pour être unis par le mariage, d'une part, Monsieur Louis Paul Abel Auschitzky, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, soldat de réserve, né à Arcachon (Gironde) le neuf mars mil huit cent quatre vingt deux ; demeurant à Bordeaux rue Notre Dame 73. Célibataire, fils majeur et légitime de Louis Auguste Pierre Charles Auschitzky, sans profession, demeurant à Bruxelles (Belgique), chaussée Waterloo 491 ; et de feué Marie Marthe Angèle Sabatier. Et d'autre part : Mademoiselle Suzanne Anne Marie Alauze, sans profession, née à Bordeaux le sept juillet mil huit cent quatre vingt cinq (1°1062), ainsi qu'il résulte de l'examen des registres déposés en nos archives, demeurant avec ses père et mère à Bordeaux, cours du Pavé des Chartrons 16, célibataire, file majeure et légitime de Jacques Henri Alauze, avoué au tribunal de première instance de Bordeaux, et de Magdeleine Laure Edma Ducasse, sans profession. Les publications de ce mariage ont été faites en cette mairie les dimanches vingt trois et trente décembre mil neuf cent six, sans opposition.

Le futur nous a remis : son acte de naissance, l'acte de consentement de son père et le certificat des publications, faites sans oppositions à Ixelles-Bruxelles (Belgique) le dimanche trente décembre mil neuf cent six. Les futurs déclarent avoir passé contrat le dix janvier mil neuf cent sept devant Maître Cathala, notaire à Bordeaux.

Après avoir donné aux parties et aux personnes présentes qui les assistaient lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre cinq du Code Civil, nous avons reçu des contractants, l'un après l'autre, la déclaration qu'ils veulent de prendre pour époux, et avons prononcé publiquement, au nom de la loi, que Monsieur Louis Paul Abel Auschitzky et Mademoiselle Suzanne Anne Marie Alauze sont unis par le mariage.

Dont acte fait en présence des père et mère de l'épouse consentant et de Pierre Eymeric vicomte de Pelleport Burète, âgé de cinquante ans, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, place du champ de Mars ; Maurice Cathala, âgé de quarante quatre ans, notaire, cours Tournon 3 ; Daniel Auschitzky, âgé de quarante trois ans, homme de lettre, à Arcachon Gironde, frère de l'époux ; Maurice Auschitzky, âgé de quarante un ans, courtier, rue du Jardin Public 8, aussi frère de l'époux.

Lecture faite du présent, les époux, les père et mère de l'épouse et les témoins ont signé avec nous.

*Suivent les signatures.*

Le trente juillet mil neuf cent quarante, à vingt trois heures, est décédé, 1431 - Auschitzky - son  
 38 rue Farrere, Louis Paul Abel AUSCHITZKY, né à Arcachon, (Gironde), le 12 avr 1871 - à la Cour d'Appel, avec  
 onze mars mil huit cent quatre vingt deux, avocat, époux de Anna Marie  
 Suzanne ALAUZE, fils de feu Louis AUSCHITZKY, et de feu Marthe SABATIER, le présent soussigné - C. Sabatier au Ma  
 - Dressé le premier eout mil neuf cent quarante, à dix heures quarante cinq  
 par la déclaration de Jean DESESSAUGE, employé rue de Espron641, qui, le c-  
 ture faite a signé avec nous. Joseph BENZACAR, Chef de la Légion d'Or, Adjoint au Maire  
 Auschitzky  
 Auschitzky

acte de décès d'Abel Auschitzky



*acte de naissance de Suzanne Alauze*

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le neuf juillet à deux heures du soir, devant ,Nous Firmin Dubosc, Adjoint au Maire de Bordeaux, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'État Civil, a comparu Jacques Henri Alauze, âgé de trente un ans, avoué près le tribunal de première instance de Bordeaux, demeurant cours du Pavé des Chartrons 16, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en sa demeure avant hier matin à neuf heures de lui déclarant, et de Magdeleine Laure Edma Ducasse, âgée de vingt six ans, sans profession, son épouse.

Enfant auquel il donne les prénoms de Suzanne Anne Marie.

Dont acte fait en présence de Messieurs Paul Emile Alauze, âgé de soixante ans, sans profession, rue Ferrère 66, grand-père de l'enfant, et Henri Quintin, âgé de trente cinq ans, avocat, rue Jean Jacques Bel 7.

Lecture faite du présent, le père et les témoins ont signé avec nous.

*Suivent les signatures.*

En marge :

Par acte du douze janvier mil neuf cent sept, inscrit en cette mairie, 3ème Stion n°22, Suzanne Anne Marie Alauze, dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre, a contracté mariage avec Louis Paul Abel Auschitzky, dont mention faite le 14 janvier 1907. L'adjoint au Maire. *Illisible.*

Décédée à Bordeaux (2.200) le 26 février 1979. Mention du 28 février.

200 - ALAUZE  
Suzanne  
Vve AUSCHITZKY
  
F
  
 Le vingt six février mil neuf cent soixante dix neuf
   
 à 1 heure, est décédée, en son domicile, 171 rue Saint-Genès
   
 Suzanne Anne Marie ALAUZE, née à Bordeaux, le 7 juillet 1885
   
 sans profession, veuve de Louis Paul Abel AUSCHITZKY
   
 fille de feu Jacques Henri ALAUZE, et de feu Magdeleine Laure
   
 Edma DUCASSE -----Dressé le 28 février 1979 à 10 heures 5
   
 sur la déclaration de Jean-Philippe MAJOREL, 40 ans, chef de
   
 service 3 place Pey Berland, qui lecture faite et invité à lire
   
 l'acte a signé avec NOUS, Jacqueline AMOUREUX, fonctionnaire
   
 municipale, Officier de l'Etat civil par délégation du Maire-
   
F
  
(Maj)

acte de décès de Suzanne Alauze

77

ARRETÉ DE CONCESSION  
du 25 Juin 1917. 2<sup>e</sup> Série N° 95 Côté E Longueur 5<sup>m</sup> 33  
Largeur 2<sup>m</sup> 66

CONCESSIONNAIRES

Madame Veuve ALAUZE  
née

~~M. M. M.~~ ALAUZE Fils  
Rue Hustin 17

MUTATIONS

Pierre François Emile ALAUZE nyl par M/ Jacques Henri ALAUZE  
2/ Jeanne Noémie Marie Alauze Vve DEBSE  
Jacques Henri ALAUZE nyl par Suzanne Anne Marie ALAUZE  
Vve AUSCHITZKY elle en nyl par ses 2 enfants  
1/ Marie Mathilde Marie Louise Simonne AUSCHITZKY ep de  
PEYRELONGUE 2/ Jacques Marie Guy Adol Auschitzky  
(Né de M/ Lucas 1902. M/ Domain de St Mate)

Acte de notoriété du 17 février 1929 de M/ Denoue de St Marc à Bordeaux.  
Jacques Marie Guy Adol AUSCHITZKY decd est représenté par ses 4 enfants :  
1°) Paule Marie Simone AUSCHITZKY épouse BRUGEROLLE Place du 9<sup>e</sup> Lévêque à 16<sup>e</sup> MATHA -  
2°) Marie Viviane Chantal AUSCHITZKY épouse MALLET 16 rue Duplessy - BORDEAUX  
3°) Louis, Abel, Guy Marie AUSCHITZKY 8 rue de Remusat 16<sup>e</sup> PARIS  
4°) Brigitte Marie Thérèse AUSCHITZKY épouse Bernard de JACOBET de NOMBEL d'ILLARN  
de VILLEFORT 16 rue Duplessy Bordeaux -

concession de la famille Alauze



78

16

Du dix octobre mil neuf cent neuf

à onze heures du matin

Acte de naissance de Auschitzky Jacques-Marie-Guy-Abel né le dix octobre mil neuf cent neuf à deux heures du matin

Pour Copie Conforme  
 EYSINES le 28.3.31  
 Pour le Maire et par délégation

Lescombes (chez son grand-père maternel)  
 commune de Eysines (Gironde),  
 fils de Auschitzky Louis-Paul-Abel âgé de vingt-sept ans, profession Avocat  
 et de Blauze Suzanne Anna Marie âgée de vingt-quatre ans, sans profession  
 domiciliés à Bordeaux, rue de la Terrasse numéro quatre mariés

Le sexe de l'enfant a été reconnu être Masculin

Premier témoin : Blauze Jacques Henri  
 âgé de cinquante-quatre ans, profession Avocat, grand-père maternel de l'enfant  
 domicilié à Bordeaux, rue de la Terrasse numéro seize

Second témoin : Blauze Suzanne Mathéline Aubourguet  
 âgée de vingt-quatre ans, sans profession  
 tante par alliance de l'enfant  
 domiciliée à Bordeaux, rue de la Terrasse numéro seize

Sur la réquisition et présentation à nous faites par  
 Le père  
 Et ont signé après lecture

Constaté suivant la loi, par Nous, Bernard  
 Est délégué à Bordeaux Guiraud, adjoint  
 le 27 octobre 1909 au Maire de la commune de Eysines  
 le 5-17-28. Officier CC  
 remplissant par délégation les fonctions d'Officier public de l'Etat civil.

Auschitzky  
 Jacques-Marie-Guy-Abel

Adjoint délégué  
 Bernard  
 Suzanne Blauze

Marie à Bordeaux (Gironde)  
 le dix octobre mil neuf cent neuf  
 avec Marie Madeleine  
 Chantal Peyrelongue  
 Mentionné le quatorze Juin  
 mil neuf cent treize, par nous  
 officier de l'Etat civil sousigné



acte de naissance de Guy Auschitzky

***acte de naissance de Guy Auschitzky***

Du dix octobre mil neuf cent neuf à onze heures du matin.

Acte de naissance de Auschitzky Jacques Marie Guy Abel, né le dix octobre mil neuf cent neuf à deux heures du matin, à Lescombres (chez son grand-père maternel), commune d'Eysines (Gironde),

Fils de Auschitzky Louis Paul Abel, âgé de vingt sept ans, avocat, et d'Alauze Suzanne Anne Marie, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, domiciliés à Bordeaux, rue de la Verrerie numéro quatre, mariés.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin : Alauze Jacques Henri, âgé de cinquante-quatre ans, avoué, grand-père maternel de l'enfant, domicilié à Bordeaux cours du Pavé des Chartrons numéro seize.

Second témoin : Alauze Suzanne Marthe, née Maubourguet, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, tante par alliance de l'enfant, domiciliée à Bordeaux cours du Pavé des Chartrons numéro seize.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père.

Et ont signé après lecture. Constaté suivant la loi, par Nous, Bernard Guiraud, adjoint du Maire de la commune d'Eysines, remplissant par délégation les fonctions d'Officier public de l'État civil.

*Suivent les signatures.*

En marge :

Marié à Bordeaux (Gironde) le douze juin mil neuf cent trente cinq avec Marie Madeleine Chantal Peyrelongue. Mentionné le quatorze juin mil neuf cent trente cinq, par Nous officier de l'état civil soussigné. *Illisible.*

Est décédé à Bordeaux le 27 octobre 1988. Le 5.12.88, Officier E.C. *illisible.*

7<sup>9</sup>

\_\_\_\_\_ 2 \_\_\_\_\_ section  
n° 198ED  
n° d'ordre \_\_\_\_\_

année 1935

B O R D E A U X

ETAT CIVIL

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

Le DOUZE JUIN MIL NEUF CENT TRENTE CINQ  
à \_\_\_\_\_ 16 heures 00 a été célébré le mariage de :

Jacques Marie Guy Abel AUSCHITZKY, né à Eysines (Gironde) le 10 octobre 1909-----ET-----Marie Madeleine Chantal PEYRELONGUE, née à Oradeur (Charente) le 11 novembre 1914.-

Mariage AVEC contrat reçu le 7 juin 1935 par Maître PEYRELONGUE,  
notaire à Bordeaux

MENTIONS MARIANALES : NEANT.-

Certifié conforme aux indications portées au registre.  
Délivré à BORDEAUX, en l'Hôtel de Ville, le 28 AOUT 1990

L'Officier de l'Etat Civil,



acte de mariage de Guy Auschitzky

4.864 - AUSCHITZKY  
Jacques

Le vingt sept octobre mil neuf cent quatre vingt huit, à 5 heures, est décédé 220, rue Mandron, Jacques Marie Guy Abel AUSCHITZKY, né à Eysines (Gironde), le 10 octobre 1909, domicilié à Bordeaux 16, rue Duplessy, avocat honoraire, époux de Marie Madeleine Chantal PEYRELONGUE, fils de Louis Paul Abel AUSCHITZKY et de feu Suzanne Anne Marie ALAUZE.---- Dressé le 27 octobre 1988, à 13 heures 15, sur la déclaration de Ginette CAQUIL, 48 ans, employé 6, rue Elisée Reclus qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Françoise GALLES, fonctionnaire municipale, Officier de l'Etat Civil par délégation du Maire



*acte de décès de Guy Auschitzky*

N<sup>o</sup> 7  
 Naissance de V Marie-Madeleine Chantal  
 Peyrelongue  
 11. Novembre

Le onze Novembre mil neuf cent quatorze, dix heures du soir, est né au village de Germeville Marie Madeleine Chantal Peyrelongue, du sexe féminin, de Louis Marie Philippe Peyrelongue, vingt-sept ans, négociant, et de Antoinette Marguerite Marie Gautier, dix-neuf ans, sans profession, son épouse, domiciliés au village de Germeville en cette commune. — Dressé par Nous, le treize Novembre mil neuf cent quatorze, dix heures du matin, sur présentation de l'enfant et déclaration faite, à défaut du père

Maria de 12 juin 1935 à Pontivy par Lucien Gautier, quatre-vingt-un ans, négociant, arrière-grand-père maternel de l'enfant, au domicile duquel l'accouchement a eu lieu. Auschitzky. Mention faite au acte de naissance faite au date du 18 juin 1935. Le Maire P. Pasquier

En présence de Auguste Bernazeau, jardinier, demeurant au village de Germeville et de Jérôme Sellier, cocher, demeurant au village de Germeville qui, lecture faite ont signé avec le déclarant et Nous, Lucien Boisferon, maire d'Erudour.

Jérôme Sellier  
 Auguste Bernazeau  
 Luc. Boisferon

acte de naissance de Chantal Peyrelongue

*acte de naissance de Chantal Peyrelongue*

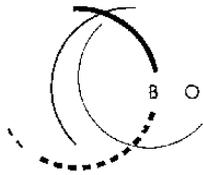
Le onze novembre mil neuf cent quatorze, dix heures du soir, est née au village de Germeville Marie Madeleine Chantal Peyrelongue, du sexe féminin, de Louis Marie Philippe Peyrelongue, vingt-sept ans, négociant, et de Antoinette Marguerite Marie Gautier, dix-neuf ans, sans profession, son épouse, domiciliés au village de Germeville en cette commune. Dressé par Nous, le treize novembre mil neuf cent quatorze, dix heures du matin, sur présentation de l'enfant et déclaration faite, à défaut du père, par Lucien Gautier, quatre-vingt-un ans, négociant, arrière-grand-père maternel de l'enfant, au domicile duquel l'accouchement a eu lieu.

En présence d'Auguste Bernazeau, jardinier, demeurant au village de Germeville, et de Jérôme Sellier, cocher, demeurant au village de Germeville, qui, lecture faite, ont signé avec le déclarant et Nous, Frédéric Boisferon, maire d'Oradour.

*Suivent les quatre signatures.*

En marge.

Mariée le 12 juin 1935 à Bordeaux avec Jacques Marie Guy Abel Auschitzky. Mention faite en date du 18 juin 1935. Le Maire, A. Pasquier?



B O R D E A U X

ETAT CIVIL

\_\_\_\_\_ 1 \_\_\_\_\_ e section

n° \_\_\_\_\_ 1247 AC \_\_\_\_\_

n° d'ordre \_\_\_\_\_

année \_\_\_\_\_ 1907 \_\_\_\_\_

EXTRAIT DES MINUTES DES ACTES DE NAISSANCES DE LA MAIRIE DE BORDEAUX

Le vingt cinq octobre mil neuf cent sept, à 2 heures, est née  
à Bordeaux (Gironde) Marie Martine Magdeleine Simonne AUSCHITZKY,  
du sexe féminin.-

EN MARGE : Mariée à Bordeaux (Gironde) le 09 décembre 1935 avec  
Marie Joseph PEYRELONGUE.-

----- : "Une inscription a été prise au répertoire civil  
sous le N° 262/90 du 16 mars 1990, mention du 28 mars 1990".-

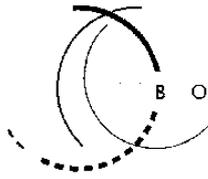
Certifié conforme.

Délivré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le \_\_\_\_\_ 22 mars 1991 \_\_\_\_\_

L'Officier de l'Etat civil,



acte de naissance de Simone Auschitzky



B O R D E A U X

1 e section

n° 448 AC

n° d'ordre

année 1935

ETAT CIVIL

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

Le neuf décembre mil neuf cent trente cinq,

à 16 heures /  a été célébré le mariage de :

Marie Joseph de PEYRELONGUE, né à Bordeaux (Gironde) le 04 novembre 1902 ----- ET ----- Marie Marthe Magdeleine Simone AUSCHITZKY, née à Bordeaux (Gironde) le 25 octobre 1907.-

Mariage avec divorce passé le 07 décembre 1935 devant Maître PEYRELONGUE, Notaire à Bordeaux (Gironde).-

MENTIONS MARGINALES : Changement de régime matrimonial décision rendue le 05 juillet 1990 par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, mention du 14 août 1990.-

Certifié conforme aux indications portées au registre.

Délivré à BORDEAUX, en l'Hôtel de Ville, le 22 mars 1991

L'Officier de l'Etat Civil,



*Louise-Marie Auschitzky*



8

**LOUISE-MARIE**

**E**st née et morte à Paris en octobre 1887. Nous ignorons dans quel arrondissement ③<sup>1</sup>.

Cette enfant n'a vécu que six mois. Elle a été inhumée à Bordeaux, le 6 mars 1888, dans le caveau de la famille Piquet, ses grands-parents maternels ③<sup>2</sup>.





*Recueil des actes*



VILLE DE PARIS  
Mairie du XVII<sup>e</sup> Arrondissement  
16 à 20, rue des Batignolles  
75840 PARIS CEDEX 17  
Tél. : 293.35.17

Paris, le 12 JUIN 1991

Ref 16991

Monsieur \_\_\_\_\_

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur :

- De vous faire connaître que les recherches effectuées selon vos indications sur les registres d'état civil n'ont pas permis d'y trouver l'acte /

de Décès de AUSCHITZKY Louis Marie  
 survenu le 6 Mars 1888  
 Recherche faite de 1883 à 1892

- De vous prier de bien vouloir m'indiquer :
  - la nature et la date de l'acte à rechercher ainsi que les nom et prénoms de la personne qu'il concerne,
  - la nature (copie intégrale ou extrait, avec ou sans indication de la filiation) du document que vous désirez obtenir (cf. au verso «Modalités de délivrance des copies et extraits des actes de l'état civil»); en cas d'incertitude préciser sa destination (administrations diverses, notaires, etc.);

Veuillez agréer, Monsieur \_\_\_\_\_, l'assurance de ma considération distinguée.

pour Le Maire,  
l'Officier d'Etat Civil Délégué,

Le fonctionnaire municipal  
délégué par le Maire,

*J. J. J.*

ARRÊTÉ DE CONCESSION  
du 17 Mars 1938

10<sup>e</sup> Série N° 3 0 Côté G.

Longueur 5 m 73  
Largeur 3 m 519

CONCESSIONNAIRES

Monsieur Louis Michel PIQUET

23, rue Vaucolat

Pour ouvrir ce canal, soulever le caniveau de droite se trouvant à cheval sur le canal

MUTATIONS

Monsieur Louis Michel Piquet est représenté par M<sup>me</sup> Marie Françoise Augustine Hermance Piquet, V<sup>me</sup> Alexis Sabatier, 116, rue de la Chapelle au Bourcat

Notariété du 17 Mars 1898 - Lettre du 27 Mars 1898.

M<sup>me</sup> Marie Françoise Piquet - V<sup>me</sup> Sabatier est représentée par M<sup>me</sup> Marie Sabatier, épouse Louis Auschitzky à Brachon, 150, rue de la Chapelle

M<sup>me</sup> Berthe Marie Duchon Doris, épouse Mellat - 43 Cours du Tain des chartrons - Helène Marie Duchon Doris, épouse Sabatier, 34 rue Capdeville.

Alexis Jean Duchon Doris (décédé) - Notariété du 28 Mars 1938 - Lettre du 8 Mai 1938  
M<sup>me</sup> Marie Piquet - V<sup>me</sup> Sabatier est représentée par son petit fils Paul Auschitzky à la Bretonne

Notariété du 30 Août 1942

Louis Gaul Abel AUSCHITZKY n'a que ses 2 enfants :  
1/ Marie Josepheline Simonne Auschitzky épouse TETRELONGUE  
2/ Jacques Marie Guy Abel AUSCHITZKY  
(Né le 27 Mars 1912 - 4<sup>e</sup> Demain de St Marc)

Acte de notariété du 17 Février 1969 de M<sup>me</sup> Demaria de St Marc, notaire à Bordeaux.

Jacques Marie Guy Abel AUSCHITZKY est représenté par ses 4 enfants :  
1/ Nadia Marie Simonne AUSCHITZKY épouse BRUGEROTTE Place du J. Sécher à Martha (16)  
2/ Marie Lucienne Chantal AUSCHITZKY épouse MALLET 16 rue Dupré à Bordeaux  
3/ Louis Abel Guy Marie AUSCHITZKY 8 rue de Remusat Paris  
4/ Prigita Marie Nadia AUSCHITZKY épouse Bernard de JACOBET de NOMBEL d'IZARN de VILLEFORT 16 rue Dupré à Bordeaux



